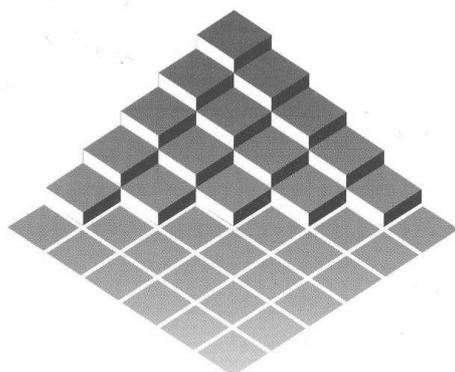


*Integrale s.a.*  
*États financiers IFRS consolidés*  
*au 31 décembre 2016*



**integrale**

## Table des matières

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016.....	3
État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016 (suite).....	4
Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2016 .....	5
État consolidé du résultat global au 31 décembre 2016 .....	6
État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2016 .....	7
État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2016 .....	9
Notes aux états financiers consolidés .....	10
1. Information générale .....	10
2. Résumé des principes comptables significatifs .....	10
3. Jugements et estimations comptables principaux .....	23
4. Gestion du capital.....	24
5. Gestion des risques financiers et d'assurance .....	26
6. Autres immobilisations incorporelles.....	38
7. Immeubles de placement.....	39
8. Placements financiers hors dérivés.....	40
9. Instruments financiers dérivés.....	42
10. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles .....	45
11. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances.....	46
12. Autres actifs.....	47
13. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	47
14. Capital social et primes d'émission .....	47
15. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période.....	47
16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.....	48
17. Dettes de financement .....	49
18. Autres dettes.....	50
19. Actifs et passifs d'impôts différés.....	50
20. Avantages au personnel .....	51
21. Provisions pour risques et charges.....	56
22. Résultat des activités d'assurance.....	56
23. Résultat financier net.....	58
24. Dépenses par nature .....	60
25. Charges de personnel.....	60
26. Impôts sur le résultat .....	60
27. Engagements .....	61
28. Transactions avec les parties liées.....	61
29. Actifs et passifs détenus en vue de la vente .....	61
30. Événements postérieurs à la clôture .....	62
31. Liste des sociétés consolidées.....	63
32. Honoraires des auditeurs .....	64
Rapport de gestion .....	65

# État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016

(En euros)	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Goodwill		128.125	128.125
Autres immobilisations incorporelles	6	530.591	180.579
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>658.715</b>	<b>308.703</b>
<b>Investissements dans des entreprises associées</b>		<b>22.366.773</b>	<b>4.225.799</b>
<b>Immeubles de placements</b>	7	<b>639.635.733</b>	<b>610.379.320</b>
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	8	46.127.952	51.370.232
Actifs financiers disponibles à la vente	8	2.212.679.175	1.828.385.077
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8	424.841.044	513.479.866
Prêts et autres placements financiers	8	79.503.147	60.254.091
Instruments financiers dérivés	9	9.326.825	5.454.112
<b>Placements financiers</b>		<b>2.772.478.143</b>	<b>2.458.943.377</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	10	13.375.266	4.947.191
Actifs d'impôts différés	19	106.771.782	2.418.883
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	11	22.455.586	18.785.407
Autres créances	11	77.152.107	77.057.044
Autres actifs	12	41.417.924	40.488.414
<b>Autres actifs</b>		<b>261.172.666</b>	<b>143.696.940</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	13	<b>155.188.764</b>	<b>242.238.350</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>	29	<b>0</b>	<b>178.590.108</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3.851.500.794</b>	<b>3.638.382.597</b>

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016 (suite)

(En euros)	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capital social et primes d'émission	14	134.062.000	0
Réserves et report à nouveau	15	327.826.291	254.513.754
Résultat net de la période	15	178.535.866	148.166.397
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>640.424.158</b>	<b>402.680.151</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>11.320.775</b>	<b>18.808.256</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>651.744.933</b>	<b>421.488.406</b>
Passifs liés à des contrats d'assurance	16	2.713.812.853	2.545.674.499
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	16	11.502.783	10.785.821
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	16	2.789.086	4.660.979
Passifs liés aux avantages au personnel	20	16.995.342	15.798.177
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement</b>		<b>2.745.100.065</b>	<b>2.576.919.475</b>
Fonds de garantie		60.000.000	60.000.000
Prêts subordonnés		138.223.914	220.770.011
Autres dettes de financement		148.696.222	92.189.584
<b>Dettes de financement</b>	17	<b>346.920.136</b>	<b>372.959.595</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	21	<b>207.517</b>	<b>180.407</b>
Instruments financiers dérivés	9	9.675.713	4.550.703
Passifs d'impôts différés	19	37.478.975	42.719.700
Dettes d'impôt exigible	18	3.846.070	2.538.531
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	18	2.520.384	2.201.387
Autres dettes	18	54.007.002	64.712.301
<b>Autres passifs</b>		<b>107.528.144</b>	<b>116.722.623</b>
<b>Dettes liées aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées</b>	29	<b>0</b>	<b>150.112.091</b>
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>3.199.755.861</b>	<b>3.216.894.191</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3.851.500.794</b>	<b>3.638.382.597</b>

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2016

(En euros)	Note	2016	2015
Primes émises brutes	22.1	219.856.146	214.011.516
Primes cédées aux réassureurs	22.1-22.3	-1.682.767	-1.932.114
<b>Primes acquises</b>		<b>218.173.378</b>	<b>212.079.403</b>
Autres produits des activités d'assurance		5.886.309	7.287.419
<b>Chiffre d'affaires des activités d'assurance</b>	22.1	<b>224.059.688</b>	<b>219.366.822</b>
<b>Chiffre d'affaires autres activités</b>		<b>41.971.804</b>	<b>38.987.396</b>
Produits des placements		109.124.717	102.164.736
Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements		82.711.158	162.410.972
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)		6.580.231	2.736.038
Produits sur instruments financiers dérivés		39.216.771	6.803.473
<b>Produits financiers nets (hors charges financières et de financement)</b>	23	<b>237.632.877</b>	<b>274.115.219</b>
<b>PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES</b>		<b>503.664.368</b>	<b>532.469.438</b>
Charges des prestations des contrats d'assurance	16.2	-316.562.272	-297.593.496
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	22.2-22.3	2.472.857	131.060
Autres charges des activités d'assurance		-11.896.050	-13.295.562
<b>Charges techniques des activités d'assurance</b>	22.2	<b>-325.985.466</b>	<b>-310.757.998</b>
Frais d'administration et autres charges d'exploitation		-8.887.037	-7.185.353
Autres charges d'exploitation		-1.730.705	-557.176
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-10.617.742</b>	<b>-7.742.529</b>
Amortissements		-24.289.618	-21.331.914
Dépréciation des valeurs de portefeuille		-264.816	443.046
Charges liées aux dettes de financement		-18.903.234	-20.371.305
Charges de gestion des placements		-10.576.913	-11.825.501
Charges sur instruments financiers dérivés		-42.951.814	-9.005.492
<b>Charges financières et de financement</b>	23	<b>-96.986.395</b>	<b>-62.091.166</b>
<b>CHARGES DES ACTIVITES COURANTES</b>		<b>-433.589.602</b>	<b>-380.591.693</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>70.074.765</b>	<b>151.877.745</b>
Impôts sur le résultat et impôts différés	26	104.631.302	-8.499.782
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>174.706.068</b>	<b>143.377.963</b>
Part du groupe		178.535.866	148.166.397
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-3.829.799	-4.788.434

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# État consolidé du résultat global au 31 décembre 2016

(En euros)	Note	2016	2015
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>174.706.068</b>	<b>143.377.963</b>
<b>Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat:</b>			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-14.271.800	-7.684.664
Recyclage vers le compte de résultats lors de ventes d'actifs financiers disponibles à la vente		-52.105.375	-130.656.302
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	20.2	85.905	-3.699.680
Autres éléments du résultat global relatifs aux entreprises mises en équivalence		-402.388	
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat	19.2	-790.936	1.263.950
<b>Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat, net d'impôt:</b>		<b>-67.484.593</b>	<b>-140.776.697</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES RECONNUS EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>		<b>-67.484.593</b>	<b>-140.776.697</b>
<b>RESULTAT NET GLOBAL CONSOLIDE</b>		<b>107.221.474</b>	<b>2.601.266</b>
Part du groupe		111.019.737	7.259.835
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-3.798.262	-4.658.569

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2016

(En euros)	2016						
	Capital social	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1er janvier</b>	<b>0</b>	<b>241.342.560</b>	<b>107.368.944</b>	<b>53.968.647</b>	<b>402.680.151</b>	<b>18.808.256</b>	<b>421.488.406</b>
Résultat net consolidé		178.535.866			178.535.866	-3.829.799	174.706.068
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global			-66.792.354	-723.775	-67.516.130	31.536	-67.484.593
<b>Résultat global net consolidé</b>	<b>0</b>	<b>178.535.866</b>	<b>-66.792.354</b>	<b>-723.775</b>	<b>111.019.737</b>	<b>-3.798.262</b>	<b>107.221.474</b>
Mouvements de capital	134.062.000				134.062.000		134.062.000
Variation du périmètre de consolidation		11.252.381	-11.252.381		0	-3.404.789	-3.404.789
Autres mouvements				-7.337.729	-7.337.729	-284.430	-7.622.159
<b>Capitaux propres au 31 décembre</b>	<b>134.062.000</b>	<b>431.130.807</b>	<b>29.324.209</b>	<b>45.907.143</b>	<b>640.424.158</b>	<b>11.320.775</b>	<b>651.744.933</b>

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

2015

(En euros)	Capital social	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1er janvier</b>	<b>0</b>	<b>93.176.163</b>	<b>245.484.243</b>	<b>64.074.119</b>	<b>402.734.525</b>	<b>9.368.365</b>	<b>412.102.890</b>
Résultat net consolidé		148.166.397			148.166.397	-4.788.434	143.377.963
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global			-138.115.299	-2.791.263	-140.906.562	129.865	-140.776.697
<b>Résultat global net consolidé</b>	<b>0</b>	<b>148.166.397</b>	<b>-138.115.299</b>	<b>-2.791.263</b>	<b>7.259.835</b>	<b>-4.658.569</b>	<b>2.601.266</b>
Mouvements de capital						10.986.215	10.986.215
Autres mouvements				-7.314.209	-7.314.209	3.112.245	-4.201.965
<b>Capitaux propres au 31 décembre</b>	<b>0</b>	<b>241.342.560</b>	<b>107.368.944</b>	<b>53.968.647</b>	<b>402.680.151</b>	<b>18.808.256</b>	<b>421.488.406</b>

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2016

(En euros)	2016	2015
<b>Résultat net des activités courantes avant impôt</b>	<b>70.074.765</b>	<b>151.877.745</b>
Amortissements et dépréciations d'actifs corporels et incorporels	24.081.523	21.421.308
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)	-6.266.408	6.287.381
Variation des passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement	108.257.730	157.762.126
Variation des provisions pour risques et charges, et autres passifs	69.345	-2.627.859
Autres corrections	-21.562.490	-57.726.352
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement</b>	<b>174.654.465</b>	<b>276.994.348</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation	-34.330.110	9.760.959
Impôts	1.307.539	-1.888.801
Flux de trésorerie relatifs aux actifs destinés à la vente et activités abandonnées		-46.779.687
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>141.631.893</b>	<b>238.086.819</b>
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers	1.428.173.022	2.013.470.230
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers	-1.685.990.696	-2.276.447.386
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-108.462.053	-103.438.938
Flux de trésorerie liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	46.849.038	1.267.515
Flux de trésorerie liés aux acquisitions dans des entreprises associées	-18.140.974	-3.865.958
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-337.571.663</b>	<b>-369.014.538</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations avec les actionnaires	60.062.000	
Flux de trésorerie liés aux financement du groupe	47.960.541	9.190.832
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>108.022.541</b>	<b>9.190.832</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE NETS</b>	<b>-87.917.229</b>	<b>-121.736.887</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>	<b>242.238.350</b>	<b>363.975.237</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	141.631.893	238.086.819
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-337.571.663	-369.014.538
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	108.022.541	9.190.832
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>154.321.121</b>	<b>242.238.350</b>
dont :		
Comptes courants	147.288.030	218.193.269
Comptes à terme	7.900.734	24.045.081
Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels:		
Intérêts payés	-18.903.234	-20.371.305
Intérêts perçus sur prêts et dépôts	7.048.437	6.492.150

Les notes 1 à 32 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# Notes aux états financiers consolidés

## 1. Information générale

Integrale s.a. dont le siège est établi en Belgique, place Saint-Jacques 11/101 à Liège, est spécialisée dans les pensions complémentaires. Son activité principale consiste à offrir et à gérer des assurances de groupe.

Parallèlement à cette activité, Integrale s.a. offre toutes les assurances pension possibles :

Régimes de pension sectoriels,  
Structures d'accueil et transferts de réserves,  
Conventions de prépensions,  
Produits de remplacement,  
Assurances de groupe spécifiques pour indépendants,  
Produits d'assurance vie pour le particulier,  
Toutes autres formes d'assurances pension.

Integrale s.a. opère en Belgique. La liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation des états financiers d'Integrale s.a. figure dans la note 31.

## 2. Résumé des principes comptables significatifs

Les principales méthodes comptables IFRS du Groupe appliquées en vue de l'établissement des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les états financiers sont présentés en euros. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 04 mai 2017.

### 2.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés d'Integrale s.a. pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux normes IFRS ("International Financial Reporting Standards") telles qu'adoptées par l'Union européenne. Celles-ci comprennent toutes les normes IFRS et les interprétations IFRIC émises et d'application au 31 décembre 2016. Ces normes et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB et effectives le 31 décembre 2016.

Ces états financiers sont préparés partant de l'hypothèse de la continuité d'exploitation du Groupe dans un avenir prévisible.

L'établissement des états financiers en conformité avec IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Cela exige également que la Direction et le Conseil d'administration portent un jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de discernement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés, sont repris dans la note 3 « Jugements et estimations comptables principaux ».

L'interprétation et les amendements aux normes suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2016:

- ✓ **Amendements à la norme IFRS 11** 'Accords conjoints', concernant l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Les amendements publiés précisent la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ("business").
- ✓ **Amendements aux normes IAS 16** 'Immobilisations corporelles' et **IAS 38** 'Immobilisations incorporelles', relatifs à la clarification des modes d'amortissement acceptables, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Dans cet amendement, l'IASB précise que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les produits n'est pas appropriée, car les produits générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la

consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB précise également que les produits sont, en général, présumés être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à une immobilisation incorporelle.

- ✓ **Amendements aux normes IAS 16** 'Immobilisations corporelles' et **IAS 41** 'Agriculture : actifs biologiques producteurs', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Ces amendements modifient l'information financière pour les plantes productrices, telles que la vigne, les hévéas et les palmiers à huile. L'IASB a décidé que les actifs biologiques producteurs devraient être comptabilisés de la même façon que les immobilisations corporelles, car leur exploitation est similaire à celle de l'industrie.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 27** 'Etats financiers individuels', concernant la méthode de la mise en équivalence, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Ces amendements vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 1**, 'Présentation des états financiers', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, dans le cadre de l'initiative de l'IASB pour améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers, et encourager l'application du jugement professionnel dans la détermination de l'information à présenter dans les états financiers. Ces amendements sont destinés à clarifier l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension. De plus, les amendements recommandent l'application du jugement professionnel lorsqu'une entité détermine l'ordre dans lequel elle présente l'information dans les notes.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 19** 'Régimes à prestations définies', date d'entrée en vigueur : 1er février 2015. Les modifications visent la clarification de la comptabilisation des cotisations des membres du personnel à des régimes à prestations définies.
- ✓ **Améliorations annuelles des IFRS 2010-2012** : apportant des modifications mineures à sept normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er février 2016. Les modifications incluent les IFRS 2 'Paiement fondé sur des actions' ; IFRS 3 'Regroupement d'entreprises' ; IFRS 8 'Secteurs opérationnels' ; IFRS 13 'Evaluation de la juste valeur' ; IAS 16 'Immobilisations corporelles' et IAS 38 'Immobilisations incorporelles' ; modifications corrélatives aux normes IFRS 9 'Instruments financiers', IAS 37 'Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels' et ; IAS 39 'Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation'.
- ✓ **Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014** : apportant des modifications à quatre normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Les normes concernées par ces amendements sont IFRS 5 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées' concernant les modes de cession, IFRS 7 'Instruments financiers : Informations à fournir' (avec des modifications corrélatives dans la norme IFRS 1) concernant les contrats d'entretien, IAS 19 'Avantages du personnel' concernant les taux d'actualisation, et IAS 34 'Information financière intermédiaire' concernant la présentation de l'information.
- ✓ **Amendements aux normes IFRS 10** 'Etats financiers consolidés', **IFRS 12** 'Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités' et **IAS 28** 'Participations dans des entreprises associées et coentreprises' applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces amendements clarifient l'application de l'exemption de consolidation pour les entités d'investissements et leurs filiales.

Les amendements à la norme suivante sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2016 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne:

- ✓ **IFRS 14** 'Comptes de report réglementaires', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2016. Cette norme permet aux entités qui adoptent les IFRS pour la première fois de continuer à appliquer les méthodes comptables conformes à leur référentiel antérieur en ce qui concerne la comptabilisation de la réglementation des tarifs. Cependant, afin de permettre la comparabilité avec des entités qui appliquent déjà IFRS et par conséquent ne reconnaissent pas de tels montants, la norme impose que l'effet des réglementations des tarifs soit présenté séparément.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2016 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne:

- ✓ **IFRS 16** 'Location-financement'. Cette norme remplace la guidance actuellement fournie par l'IAS 17 et introduit des changements conséquents dans la comptabilisation des preneurs à bail. Sous la

norme IAS 17, les preneurs à bail devaient opérer une distinction entre les prêts financiers (présentés sur le bilan) et les prêts opérationnels (présentés hors bilan). IFRS 16 impose au preneur à bail de reconnaître un passif de location qui est le reflet des paiements locatifs futurs et du “droit d'utiliser l'actif” pour la quasi-totalité des contrats de location-financement. Pour les bailleurs, la comptabilisation reste globalement inchangée. Toutefois, étant donné que l'IASB a mis à jour sa définition de la location-financement (de même que la guidance sur la combinaison et séparation de contrats), les bailleurs seront également impactés par la nouvelle norme. Sous IFRS 16, un contrat est ou contient un contrat de location-financement s'il procure le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé durant une certaine période en échange de considération.

- ✓ **Amendements aux normes IFRS 10** 'Etats financiers consolidés' et **IAS 28** 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises', dont la date d'entrée en vigueur doit encore être déterminée. L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) est reconnu intégralement lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Un résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 12** 'Impôts sur le résultat' concernant la comptabilisation des actifs d'impôt différés pour pertes non réalisées (date d'entrée en vigueur : 1er Janvier 2017). Ces amendements visent à la simplification de la comptabilisation des actifs d'impôt différés liés à des instruments financiers mesurés à la juste valeur.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 7** 'Tableau des flux de trésorerie' (date d'entrée en vigueur : 1er Janvier 2017). Ces amendements introduisent une information supplémentaire qui permettra aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les changements dans les dettes provenant des activités de financement. Cette modification fait partie des initiatives de divulgation de l'IASB qui continue à réfléchir à l'amélioration de la communication de l'information financière.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 15** 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients' – Clarifications, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. Les amendements clarifient la question de savoir comment identifier une obligation de prestation dans un contrat, la comptabilisation des licences de propriété intellectuelle et le principe de mandataire/agent. Les amendements incluent également un nombre plus important d'exemples illustratifs.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 2** 'Paiement fondé sur des actions', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. Les amendements clarifient les règles de comptabilisation concernant un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie, ainsi qu'une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres. De plus, si l'employeur règle une obligation fiscale liée à un paiement fondé sur des actions par une sortie de trésorerie ou d'actifs, la transaction est classée comme étant réglée en intégralité par des instruments de capitaux propres, si en l'absence de la retenue fiscale, le paiement aurait été classé comme tel.
- ✓ **Amendements à la norme IFRS 4** 'Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. Ces amendements proposent deux options pour les entités qui émettent des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4:
  - Soit la reclassification en autres éléments du résultat global (OCI) de certains produits ou charges comptabilisés en résultat net, issus du risque de volatilité comptable accrue si les nouvelles dispositions pour les instruments financiers devaient être appliquées avant celles de la norme sur les contrats d'assurance (approche par superposition);
  - Soit une exemption temporaire facultative d'appliquer IFRS 9 jusqu'en 2021 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats d'assurance dans le champ d'application d'IFRS 4 (approche différée). Si une entité choisit d'utiliser cette exemption temporaire, elle continue à appliquer IAS 39.
- ✓ **Amendements à la norme IAS 40** 'Immeubles de placement', relatifs aux transferts des immeubles de placement, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. Ces amendements clarifient que le transfert d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des « immeubles de placement » ne peut se faire que si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme. Ce changement doit être soutenu par des preuves.
- ✓ **Améliorations annuelles des IFRS 2014-2016** : apportant des modifications à trois normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2018 pour les modifications d'IFRS 1 et IAS 28, et 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les modifications d'IFRS 12. Les normes concernées par ces amendements sont: IFRS 1 'Première adoption des normes IFRS' relativement à la suppression des exemptions à court terme des obligations imposées par les normes IFRS 7, IAS 19, et IFRS 10 pour

les primo-adoptants; IFRS 12 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités' concernant la clarification du champ d'application de la norme (modifications à appliquer de façon rétrospective, date d'entrée en vigueur 1er janvier 2017) et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises' en lien avec l'évaluation d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise à la juste valeur par le biais du résultat net.

- ✓ **IFRIC 22**, 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée', date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2018. Cette interprétation porte sur les transactions en monnaie étrangère, ou des parties de celles-ci, lorsqu'une contrepartie payée d'avance libellée ou fixée dans une monnaie étrangère est prévue. IFRIC 22 clarifie le traitement comptable en cas de paiements ou encaissements anticipés uniques ou multiples, avec l'objectif de réduire la diversité des pratiques comptables en la matière.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2016 et ont été adoptés par l'Union européenne:

- ✓ **IFRS 9** 'Instruments financiers', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ainsi que la comptabilité de couverture générale.
- ✓ **IFRS 15** 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients'. La norme permettra l'amélioration de l'information financière des produits ainsi que l'amélioration de la comparabilité des ventes rapportées dans les états financiers à l'échelle mondiale. Les entreprises utilisant les normes IFRS seront obligées d'appliquer cette nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Le management du Groupe suit l'évolution et l'éventuel impact des nouvelles normes, interprétations et amendements.

De plus, le management du Groupe a décidé d'opter pour l'exemption temporaire facultative d'appliquer IFRS 9 jusqu'en 2021. En effet, l'activité prédominante consiste à émettre des contrats d'assurance dans le champ d'application d'IFRS 4 (approche différée).

Notons que la norme IFRS 8 portant sur les 'secteurs opérationnels' n'est pas utilisée par le Groupe. En effet, les secteurs opérationnels (autres que l'activité d'assurance) et géographiques n'atteignent pas les seuils prévus par le paragraphe 13 de la norme.

## 2.2. Consolidation

Integrale s.a. consolide les entités de son périmètre en utilisant la méthode de consolidation qui doit s'appliquer en fonction du type de contrôle qu'elle exerce sur l'entité.

### Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par Integrale s.a.

Integrale s.a. contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à partir de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

## 2.3. Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué comme la juste valeur des actifs donnés et des passifs encourus ou engagés à la date de transaction. La fraction du coût d'acquisition excédant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est enregistrée comme un goodwill.

Les frais d'acquisition sont directement portés en charges, sauf les éventuels coûts d'émission de titres d'emprunt et de capitaux propres, qui sont comptabilisés conformément à l'IAS 32 et à l'IAS 39.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Par ailleurs, un groupe d'actifs est acquis, il ne s'agit pas d'un regroupement d'entreprises. Dans ce cas, l'acquéreur identifie et comptabilise les actifs individuels identifiables acquis et les passifs repris. Le coût de ce groupe d'éléments est affecté aux actifs et passifs individuels identifiables sur la base de leurs justes valeurs à la date d'acquisition. Une telle transaction ou un tel événement n'engendre pas de goodwill.

## **2.4. Goodwill**

Le goodwill est estimé initialement au coût et représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à la quote-part d'Integrale s.a. dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris.

Une réévaluation négative (badwill) est comptabilisée directement au résultat. Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations avec les actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant du goodwill. Tout gain ou perte dégagé via ces transactions est comptabilisé dans les fonds propres.

## **2.5. Immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle est reconnue dans l'état de la situation financière quand les conditions suivantes sont remplies :

- L'actif est identifiable, c'est-à-dire qu'il est soit séparable, soit qu'il résulte de droits légaux ou contractuels ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attendus qui sont attribuables à l'actif vont revenir à Integrale s.a. ;
- Integrale s.a. peut contrôler l'actif ;
- Le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, déduction faite de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation sans pouvoir excéder 5 ans. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

## **2.6. Immobilisations corporelles**

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément seront dégagés par le Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilisation différentes, elles sont comptabilisées comme étant des composants distincts au sein des immobilisations corporelles. L'amortissement de ces éléments se fait sur une base linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés linéairement sur la base de leur durée d'utilité :

Immeubles		
Gros œuvre	entre	30 et 40 ans
Toitures/Châssis/Vitrages	entre	15 et 20 ans
Techniques diverses	entre	15 et 20 ans
Aménagements		10 ans
Installations et aménagements		10 ans
Matériel roulant	entre	3 et 5 ans
Mobilier		10 ans
Matériel de bureau	entre	3 et 10 ans
Matériel informatique		3 ans

Les immobilisations font l'objet d'une réduction de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la « juste valeur moins les frais de vente » ou « la valeur d'utilité »).

## 2.7. Immeubles de placement

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Les amortissements des immeubles de placement sont calculés linéairement sur la base de leur durée d'utilité :

Immeubles		
Gros œuvre	entre	30 et 40 ans
Toitures/Châssis/Vitrages	entre	15 et 20 ans
Techniques diverses	entre	15 et 20 ans
Aménagements		10 ans

## 2.8. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Le Groupe détient des contrats de location-financement immobiliers en tant que bailleur. Une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location est enregistrée. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat.

## 2.9. Revenus immobiliers

Les revenus immobiliers sont enregistrés en tant que produits dans le compte de résultats.

Lors de la négociation d'un nouveau contrat de location ou lors de la prolongation d'un contrat existant, des avantages, dont le locataire bénéficie, peuvent être prévus (ex : gratuités). Integrale s.a., en tant que bailleur, enregistre les frais liés à ces avantages linéairement dans le compte de résultats, comme une diminution de ses revenus locatifs.

## 2.10. Actifs financiers

### (a) Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

1. Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
  - les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie ;
  - les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :

- adossement actif/passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
  - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés.
2. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
  3. La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
  4. Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

## **(b) Reclassements**

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de détenir l'actif jusqu'à son échéance ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur ;
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé. Si, dans les deux ans qui précèdent, Integrale s.a. a reclassé ou vendu une partie importante de son portefeuille d'investissements initialement détenus jusqu'à échéance, elle ne peut plus classer d'investissements en instruments détenus jusqu'à échéance. En outre, dans le cas de vente ou de reclassement d'une partie significative de ces investissements, l'ensemble de la catégorie d'instruments financiers détenus jusqu'à échéance doit faire l'objet d'un reclassement.

## **(c) Comptabilisation initiale**

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultats, des éventuels coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

## **(d) Règles d'évaluation**

La juste valeur des actifs financiers est défini comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif). Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges

(surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres via les autres éléments du résultat global.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur via le compte de résultats.

#### **(e) Provisions pour dépréciation**

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

##### *Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente*

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non-paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

##### *Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente*

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

##### *Placements valorisés au coût amorti*

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise via le compte de résultats.

#### **(f) Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode « First In First Out ».

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultats à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

## **2.11. Perte de valeur sur actifs non financiers**

Les actifs ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas soumis à amortissement et font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les actifs sujets à amortissement sont évalués pour en estimer la dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est irrécouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans le but de calculer une perte de valeur, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il y a des flux de trésorerie pouvant être identifiés séparément (unité génératrice de trésorerie définie comme étant chaque filiale du Groupe). La valeur des actifs non financiers autres que le goodwill, pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée, est revue à chaque date de clôture et peut éventuellement générer une reprise de cette perte de valeur.

## **2.12. Dérivés**

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent » ;
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché ;
- il est dénoué à une date future.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date où le contrat dérivé est signé et sont par la suite réévalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultats et les modifications de la juste valeur sont reconnues immédiatement dans le compte de résultats.

## **2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible, les dépôts à vue auprès des banques, les autres investissements à court terme très liquides avec une maturité originelle de 3 mois ou moins et les découverts bancaires. Les éventuels découverts bancaires sont comptabilisés parmi les dettes dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

## **2.14. Capital**

Les capitaux propres comprennent principalement le capital social, les résultats mis en réserve et les variations de valeur des actifs « disponibles à la vente » (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global).

Notons qu'en date du 30 septembre 2016, l'assemblée générale d'Integrale a approuvé le changement de la forme juridique de caisse commune d'assurance en société anonyme. La transformation en société anonyme s'est basée sur la situation comptable au 30 juin 2016, avec effet fiscal au 01 juillet 2016. Suite à cette transformation, le capital souscrit d'Integrale s.a. s'élève à 164.062.000 EUR dont un montant non appelé de 30.000.000 EUR.

## **2.15. Impôts sur le résultat**

Les charges d'impôts comprennent les impôts sur le résultat et les impôts différés des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

La charge d'impôts sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales d'application à la fin de chaque période comptable dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe sont actives et génèrent un résultat imposable.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputées.

Des actifs et des passifs d'impôts différés peuvent être compensés si les soldes d'impôts différés se rapportent à la même entité.

## **2.16. Avantages au personnel**

### **Avantages à court terme**

Les avantages au personnel à court terme sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultats durant la période au cours de laquelle les services ont été rendus. Toute compensation non payée est reprise dans les « Autres dettes » dans l'état de la situation financière.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les sociétés du Groupe ont mis en place différents plans de pension. Le Groupe a mis en place à la fois des plans de pension à cotisations définies et des plans de pension à prestations définies.

Les plans à prestations définies définissent un montant de pension qu'un employé recevra à son départ à la retraite, généralement ce montant dépend d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. Dans le cas spécifique d'Integrale s.a., ces plans sont gérés en interne.

La provision comptabilisée dans l'état de la situation financière dans le cadre d'un plan à prestations définies est la valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies à la fin de l'exercice, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan, y compris les ajustements pour les coûts des services passés non reconnus. La dette au titre des prestations définies est calculée annuellement. La valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant les taux d'intérêts d'obligations de haute qualité exprimés dans la devise de paiements des avantages et qui ont des termes, à échéance, se rapprochant des termes de la dette de pension considérée.

Les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements d'expérience et de modifications dans les hypothèses actuarielles sont enregistrés en produits ou charges du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau de la rente, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées.

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale s.a. comptabilise tous les plans de pension comme si ils étaient des plans à prestations définies.

### **Autres avantages à long terme**

Integrale s.a. offre à son personnel d'autres avantages à long terme. Le droit à ces avantages est soumis à la condition qu'une durée significative de service ait été prestée. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés durant la période d'emploi en utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour les plans de pensions à prestations définies.

## **2.17. Passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement**

### **2.17.1. Classification des contrats**

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de branche 21 et de branche 23 ;
- les éventuels contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du Groupe envers ses salariés.

### **2.17.2. Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire**

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

#### **Contrats d'assurance**

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque

de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

### **Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, sur les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou sur le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Lorsque des contrats financiers contiennent un élément de participation discrétionnaire ainsi qu'un élément garanti, l'élément garanti est comptabilisé séparément de l'élément de participation discrétionnaire. L'élément garanti est classé comme un passif.

### **Assurance vie et capitalisation**

#### ***Primes***

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits.

#### ***Provisions techniques et mathématiques***

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires. En matière d'actualisation des engagements des rentes temporaires, elles sont actualisées financièrement. De plus, le taux d'actualisation retenu est le taux minimum entre le taux utilisé pour le calcul de la prime et le plus grand des taux techniques réglementaires inférieurs à ce taux.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

### **Test de suffisance des passifs d'assurance**

À chaque date de clôture annuelle, le Groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs.

Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

### **Comptabilité reflet**

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements.

Integrale s.a. n'a pas utilisé cette disposition.

### **2.17.3. Contrats d'investissement (IAS 39)**

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

### **2.18. Créances commerciales et autres créances**

Les créances à plus et à moins d'un an sont initialement reconnues à leur juste valeur et mesurées par la suite au coût amorti déduction faite de toute dotation pour réduction de valeur. Une dotation pour réduction de valeur est comptabilisée quand il y a une preuve objective que le Groupe ne pourra pas collecter tous les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance.

### **2.19. Dettes financières**

Les emprunts, subordonnés ou non, sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite mesurés selon la méthode du coût amorti. Les coûts directement attribuables à l'établissement d'un nouvel emprunt sont déduits de la valeur nominale de l'emprunt et pris en résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **2.20. État des flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie du Groupe sont présentés sur base de la méthode indirecte. Cette méthode établit le mouvement de la trésorerie de l'exercice en ajustant le « Résultat avant impôts sur le résultat » par tout élément sans effet de trésorerie et par les modifications dans le fonds de roulement (« Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ») et en identifiant les flux de trésorerie d'investissement et de financement de l'exercice.

### **2.21. Activités abandonnées et actifs destinés à la vente**

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La catégorie « Activités abandonnées et actifs destinés à la vente » comprend les actifs, les activités destinés à être cédés ou abandonnés dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice comptable. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et passifs concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés dans les postes d'actifs et de passifs distincts de l'état de la situation financière.

### 3. Jugements et estimations comptables principaux

Les montants présentés dans les états financiers consolidés impliquent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernant le futur. Les estimations et jugements sont continuellement évalués et sont basés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs que l'on estime probables au regard des circonstances. Les estimations et jugements qui pourraient avoir un impact sur les états financiers consolidés sont présentés dans les rubriques reprises ci-dessous.

#### 3.1. Actifs financiers

##### *Dépréciations d'actifs*

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation. Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

L'application de ces règles n'ont pas conduit à l'enregistrement de dépréciations de valeur sur actifs financiers au cours de cet exercice.

#### 3.2. Passifs d'assurance

Les passifs d'assurance sont évalués selon les politiques locales en vigueur. Dans le cadre des normes IFRS, nous effectuons un Liability Adequacy Test (LAT) dont l'effet principal des variations est lié à la courbe des taux. La valeur des provisions techniques est calculée sur la base d'un taux unique (3,29%) qui correspond à la moyenne des rendements moyens des actifs par année sur l'ensemble de l'horizon de simulation.

Dans le cadre de ce calcul, les principales hypothèses sont les suivantes :

- Les flux sortants et entrants des contrats et les flux de frais utilisés dans le calcul du LAT sont ceux ayant servi au calcul des Best Estimate de base au 31/12/2016
- Les taux de rendement projetés sur les portefeuilles d'actifs d'Integrale et de Certiflex sont des taux de rendement comptable moyen par année calculés sur base de revenus en monde réel.
- L'actualisation des paiements a lieu sur base annuelle et se fait en considérant que ces paiements 'tombent' au milieu de la période à laquelle ils se rapportent.
- Le dernier cash-flow comprend tous les paiements survenant au-delà de 50 ans.

Les éventuelles insuffisances constatées sont enregistrées dans le compte de résultats.

#### 3.3. Impôts différés

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront

imputés. L'application de cette méthode a conduit le Groupe à ne pas enregistrer d'actifs d'impôts différés sur certaines de ses filiales. En effet, l'utilisation des latences fiscales dans un délai raisonnable semble incertaine pour plusieurs d'entre elles. Le montant des latences fiscales pour lesquelles un impôt différé a été reconnu est présenté dans la note 19.3.

L'augmentation importante des actifs d'impôts différés est expliquée par la reconnaissance d'actifs d'impôts différés de € 97 millions au niveau d'Integrale s.a. (soumise à l'impôt des sociétés depuis sa transformation en société anonyme le 30 septembre 2016 avec effet rétroactif au 30 juin 2016). L'impact de la comptabilisation de ces impôts différés est enregistré dans le compte de résultats conformément à la norme IAS 12 et à l'interprétation SIC 25. Cette interprétation indique que « (...) les conséquences sur l'impôt exigible ou l'impôt différé d'un changement de statut fiscal doivent être incluses dans le résultat net de la période, à moins que ces conséquences n'aient trait à des transactions et des événements dont le résultat, sur la même période ou sur une période différente, est un montant porté directement au crédit ou au débit du montant des capitaux propres comptabilisés ». La latence fiscale à l'origine de l'impôt différé actif est liée aux provisions techniques considérées comme déjà taxées. Ces provisions ont été enregistrées par le biais du compte de résultats. Dès lors, l'impôt différé actif y relatif a également été reconnu dans le compte de résultat.

Les actifs d'impôts différés d'Integrale s.a. correspondent à la charge fiscale calculée sur les bénéfices imposables futurs qu'elle générera jusqu'en 2032 à savoir la durée des passifs. Afin de déterminer les bénéfices futurs, un bilan a été projeté pendant 3 années en utilisant des hypothèses validées par le comité de direction et le conseil d'administration. Les hypothèses principales tiennent compte d'une nouvelle production durant les années 2017 à 2019 et d'un taux d'intérêt garanti pour cette nouvelle production de 0,75%. Après 2019, des hypothèses de run off sont appliquées. Une politique de réinvestissement du cash est également appliquée pour la nouvelle production ainsi que pour les actifs arrivant à échéance.

Sur l'ensemble des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation, un montant de 1,3 milliard (dont une estimation prudente de 1,2 milliard pour Integrale s.a.) de pertes fiscales n'a pas été reconnu. Concernant Integrale s.a., l'estimation des pertes fiscales provient principalement des provisions pour risques et charges et provisions pour risques et charges incluses dans les provisions techniques existantes au moment de la conversion et traitées pour les besoins de l'impôt des sociétés comme des réserves taxées lors de la transformation en société anonyme.

### **3.4. Actifs destinés à la vente**

En fin d'exercice 2015, le Conseil d'administration d'Integrale s.a. avait pris la décision de mettre en vente la participation majoritaire dans Integrale Luxembourg s.a. et a chargé le Comité de Direction d'entamer des négociations avec des acquéreurs potentiels de la filiale. Sur cette base, la norme IFRS 5 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées' était donc d'application pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2015.

La vente de cette participation majoritaire a été actée en cours d'exercice 2016.

### **3.5. Regroupement d'entreprises**

Durant l'exercice 2016, Integrale s.a. a acquis diverses sociétés immobilières. Ces transactions sont considérées comme des acquisitions d'un groupe d'actif et non comme un regroupement d'entreprise.

## **4. Gestion du capital**

Le capital est une ressource stratégique qui nécessite une approche de gestion clairement définie, rigoureuse et disciplinée afin d'assurer un déploiement efficace. Elle doit intégrer dans un ensemble les besoins et attentes des différentes parties.

Le principal objectif du processus de gestion du capital est de financer une croissance rentable, de protéger la viabilité et la rentabilité et de déterminer la capacité de paiement des dividendes.

Une politique de gestion du capital a été rédigée et couvre les rôles, les responsabilités et les différents processus impliqués dans la gestion du capital.

En outre, cette politique fournit des lignes directrices sur le processus d'allocation du capital, ses leviers et le capital requis.

Le conseil d'administration a fixé des limites d'appétence et de tolérance aux indicateurs globaux de solvabilité. Un monitoring est réalisé trimestriellement pour s'assurer que les indicateurs restent dans les limites déterminées. En cas de non-respects de celles-ci, des mesures sont prises pour remédier à la situation.

Ensuite, le processus relatif à la gestion de capital et les contrôles en place sont détaillés. Une attention particulière est apportée pour identifier les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées, la fréquence et le processus de prise de décision de chacun des processus et contrôles.

#### **4.1. Marge de solvabilité (Solvency II)**

Nous prions le lecteur de se référer au rapport de gestion quant aux mesures prises eu égard à la réforme Solvency II.

## 5. Gestion des risques financiers et d'assurance

### 5.1. Politique de gestion des risques

Tel que précisé par la circulaire NBB\_2016\_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », le système de gestion des risques « couvre les risques à prendre en considération dans le calcul du capital de solvabilité requis ainsi que les risques n'entrant pas ou n'entrant pas pleinement dans ce calcul et qu'il couvre au moins les domaines suivants :

- la souscription et le provisionnement ;
- la gestion actif-passif (asset-liability management - ALM) ;
- les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
- la gestion du risque de liquidité et de concentration ;
- la gestion du risque opérationnel ;
- la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque. »

Une politique de gestion des risques a été rédigée. Son objectif de cette politique est de décrire la politique de gestion des risques au sein d'Integrale SA. Cette politique est proportionnelle à la nature, la taille et la complexité de l'entreprise.

Le système de gestion des risques est un système comportant une stratégie, une procédure définissant le processus de prise de décision, des politiques et des processus de reporting.

L'objectif de ce système est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels Integrale est ou pourrait être exposée.

Les domaines couverts par le système de gestion des risques sont :

- la souscription et le provisionnement ;
- la gestion actif-passif (asset-liability management - ALM) ;
- les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
- la gestion du risque de liquidité et de concentration ;
- la gestion du risque opérationnel ;
- la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque. »

Integrale a transcrit les rôles et responsabilités prévus par la circulaire NBB\_2016\_31 dans les règlements d'intérieur relatifs à chaque comité ou conseil :

- Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration ;
- Règlement d'ordre intérieur du comité des risques ;
- Règlement d'ordre intérieur du comité d'audit ;
- Règlement d'ordre intérieur du comité de direction.

De manière similaire, Integrale a transcrit les rôles et responsabilités prévus par la circulaire NBB\_2016\_31 dans les chartes relatives à chaque fonction de contrôle indépendante :

- Charte de la fonction de gestion des risques ;
- Charte de la fonction actuarielle.

Les règlements d'intérieur et les chartes des fonctions de contrôle indépendantes alimentent le mémorandum de gouvernance.

### 5.2. Risques opérationnels

Il s'agit de risques de pertes provenant de l'inadéquation de procédures ou de la défaillance de personnes, de systèmes ou découlant d'événements extérieurs.

Ces risques sont repris dans des matrices de risques et contrôles propres à chaque département et font l'objet d'une évaluation régulière. Pour chaque risque, les contrôles sont revus de manière régulière.

Enfin, les risques d'interruption des activités provenant de l'inaccessibilité de notre siège ou d'une défaillance de notre système d'information font l'objet d'un BCP (business continuity plan) reprenant l'ensemble des dispositions à prendre lors de leur survenance. Ce BCP a été remis au Comité de Direction et aux membres de la cellule de gestion de crise.

Le Comité des risques suit le risque opérationnel (en ce compris les risques de conformité), l'analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de « mitigation » / gestion correspondantes.

### **Risque de dépenses (= risque de frais généraux)**

La maîtrise des dépenses fait partie des objectifs stratégiques d'Integrale s.a. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur les dépenses. Enfin, soulignons que le Comité d'audit et de risques et le Comité des risques analysent l'évolution des frais généraux dans son reporting trimestriel. Tout dépassement significatif par rapport au budget ou aux chiffres de l'année précédente est analysé et communiqué au Comité de Direction.

### **Risque de rachat et de transfert**

Le risque de rachat ou de transfert est le risque de perte résultant d'un nombre important de rachats ou de transferts.

Le risque de rachat est assez faible pour les assurances de groupe. Par contre, il peut s'avérer plus important pour les assurances individuelles. Plus particulièrement depuis la commercialisation du produit Certiflex malgré que ces contrats soient caractérisés par une pénalité forte en cas de rachat anticipé.

Pour ce qui est du risque de transfert, il peut être plus important. Toutefois, les transferts sont soumis à certaines règles réduisant ce risque.

Un suivi régulier devra être maintenu ainsi qu'un investissement dans des actifs liquides.

## **5.3. Risques d'assurance**

### **Risque de longévité**

Le risque de longévité est le risque d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « vie ». Le risque de longévité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Integrale s.a. est confrontée au risque de longévité essentiellement pour son portefeuille de rentiers qui est peu significatif par rapport à l'ensemble des provisions techniques.

Par prudence, Integrale s.a. constitue depuis plusieurs années une provision technique servant essentiellement à couvrir ce risque. De plus, les tables utilisées pour la tarification des rentes sont rajeunies.

### **Risque de mortalité**

Le risque de mortalité est le risque d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « décès ». Le risque de mortalité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Au-delà d'une rétention fixée en fonction de son appétence au risque, Integrale s.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance. Après réassurance, le risque de mortalité disparaît.

L'analyse de sensibilité démontre que si l'on calcule les provisions techniques d'assurance-vie en corrigeant les tables de mortalité de 5 ans, soit en utilisant les tables MK-5, FKP-5, MR-5, FR-5, XK-5, XR-5, nous obtenons les observations suivantes :

Pour le portefeuille des actifs :

- Actifs : effet mesuré sur les garanties réduites : 26.702.811 EUR
- Actifs : effet mesuré sur les garanties assurées : 44.783.126 EUR

Précisons que les actifs assurés en mixte de rentes sont supposés liquider leurs contrats en capital.

Pour le portefeuille des rentiers :

- Rentiers (hors prépensions) : 5.290.131 EUR

Pour ces dernières, les engagements repris au bilan sont évalués financièrement, c'est-à-dire sans tables de mortalité, même si les bases de premier ordre utilisaient des tables de mortalité usuelles pour ce genre d'opération.

Au niveau du bilan, une provision couvre une partie du déficit observé pour les rentiers « viagers » : il s'agit de la « provision pour consolidation des rentiers » (passage des tables MR/FR à MR-3/FR-3, actuellement utilisées dans nos bases de premier ordre). Son montant est de 3.686.410 EUR.

### **Risque de catastrophe**

Integrale s.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

Tous ces risques financiers et d'assurance sont également traités par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément des analyses de la sensibilité à ces risques. Des scénarios de crise simulant ces risques sont présentés régulièrement au Comité de Direction ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ces risques sont repris dans notre cartographie et font donc l'objet d'une évaluation régulière.

### **Risque de réassurance**

Le risque de réassurance correspond aux pertes consécutives à l'inadéquation de la réassurance et des produits souscrits par Integrale s.a.

Actuellement, les programmes de réassurance s'appliquent aux assurances décès.

Les programmes sont réévalués chaque année pour répondre aux besoins de la production en tenant compte du marché de la réassurance et de l'évolution des fonds propres.

Integrale s.a. se réassure à 100 % des activités décès auprès de Secura (QBE Re Europe) dont la solvabilité est suivie régulièrement.

### **Test de suffisance (Liability Adequacy Test)**

A la clôture de chaque exercice, une analyse de l'adéquation des provisions techniques est réalisée par le département gestion des risques et soumise à la fonction actuarielle.

Ce test de suffisance (L.A.T.) est réalisé avec l'aide de notre programme de simulation de bilan qui fait l'objet d'une validation externe et se base sur les chiffres arrêtés à la date du test.

Le test consiste à dérouler nos engagements dans le futur et à les actualiser en fonction du taux de rendement moyen de nos actifs. Les paiements sont probabilisés en utilisant les tables MK-demie et FKP-demie pour les actifs cotisants et dormants et les tables avec anti-sélection pour les rentiers et les Ripus. Des hypothèses de rachat, transfert et réduction seront introduites pour les prochains exercices.

Le déroulement de nos engagements se fait en mode « run-off », c'est-à-dire, sans encaissement de primes. Les actifs retenus sont ceux en portefeuille à la date de simulation et il n'y a pas de réinvestissement. Le rendement de nos actifs est donc estimé sur un portefeuille en liquidation.

Pour ce qui est des frais généraux, nous ne prenons en compte que la partie administrative car nous projetons un portefeuille réduit.

Enfin, les autres passifs qui ne sont pas pris dans notre système de gestion Imagine (notamment les fonds de financement) sont considérés comme liquidités à l'instant initial, ce qui est évidemment défavorable.

Dans ces conditions, nous arrivons à un montant de 2.445.804.835 EUR. Les provisions au bilan sont supérieures au montant calculé dans le cadre de LAT et n'implique pas l'enregistrement d'un complément de provision.

### **Concentration quantitative**

Nos réserves au 31 décembre 2016 se répartissent entre des réserves relatives aux contrats « assurance de groupe » et « vie individuelle ». Au 31 décembre 2016, la part « assurance groupe » représente 68 % de nos réserves. Au 31 décembre 2015, ces produits représentaient 67 % de nos réserves.

## **5.3.1. Risques financiers**

### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques tels que les taux, les indices boursiers,.. qui pourraient engendrer un faible niveau de rendement ne permettant pas de couvrir les taux d'intérêts garantis élevés relatifs à nos engagements.

Ces risques sont suivis quotidiennement par la Direction financière et sont soumis à un règlement interne de placement. Cette politique de placement est validée par le Conseil d'administration.

Ce risque est également traité par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément une analyse de la sensibilité aux variations des paramètres économiques. Des scénarios de crise où une aggravation des paramètres et/ou un changement dans la politique d'investissement sont envisagés et sont présentés régulièrement au Comité de Direction ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ces risques sont également repris dans notre cartographie.

#### *Risque de taux d'intérêts sur titres à revenus fixes*

La baisse des rendements d'actifs (liée à une baisse durable des taux obligataires ou des marchés actions) peut réduire la marge financière et les chargements sur les produits en unités de compte.

La hausse des taux obligataires (liée à une hausse des taux d'intérêts ou des spreads) réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires et peut avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité.

Au 31 décembre 2016, l'impact d'une augmentation (diminution) de 100 points de base des taux d'intérêts engendre une diminution (augmentation) d'un montant de € 167,69 millions sur la valeur de notre portefeuille obligataire. A la clôture de l'exercice précédent, cette diminution s'élevait à € 112,19 millions.

#### *Risque de variation de prix*

Le Groupe est exposé au risque de variation de prix affectant les titres en capitaux propres qu'il détient et classés au bilan consolidé comme étant disponible à la vente. Les investissements présentant un risque actions sont limités. La majeure partie des investissements sont réalisés dans des titres à revenus fixes. Ceux-ci sont réalisés conformément aux limites fixées par le Conseil d'administration.

### **Risque de contrepartie**

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque (de défaut) lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer des dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité de l'assureur.

Ce risque est présent dans plusieurs activités telles que la réassurance, les placements et les relations avec les autres tiers.

Ces activités sont régies par des procédures et des règlements internes qui limitent le risque de contrepartie.

Ce risque est également traité par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément une analyse de la sensibilité aux défauts dans notre portefeuille obligataire. Un scénario de crise où une aggravation du taux de défaut est envisagée est présenté régulièrement au Comité de Direction ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ce risque est également appréhendé via notre cartographie et régulièrement suivi par le Comité d'investissement et le Comité des risques.

### *Placements*

Afin de mesurer l'exposition au risque de concentration sur ses portefeuilles actions et obligations au niveau du Groupe, le Groupe dispose, en plus des procédures mises en place localement, d'une base de données agrégeant les actifs du Groupe en les analysant par émetteur, notation financière, secteur d'activité et zone géographique. Cette base de données permet de suivre l'exposition au risque de défaut d'un émetteur en particulier via la détention d'obligations. Elle permet également de suivre l'exposition en actions.

Concernant les émissions obligataires, des limites d'exposition totale par émetteur sont fixées au niveau de la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2016, les obligations à la juste valeur, ventilées par rating, se présentent comme suit : Aaa (1,77 %), Aa (18,52 %), A (5,93 %), Baa (53,55 %), Ba et en dessous (0,09 %), autres (20,14 %).

Au 31 décembre 2015, les obligations à la juste valeur, ventilées par rating, se présentent comme suit : Aaa (0,11 %), Aa (18,63 %), A (18,19 %), Baa (42,86 %), Ba et en dessous (1,61 %), autres (17,47 %).

Au 31 décembre 2016, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (41,37 %), Belgique (31,23 %), Espagne (22,24 %), France (2,49 %), Allemagne (2,15 %), Irlande (0,16 %), Slovaquie (0,18 %), Lituanie (0,18 %).

Au 31 décembre 2015, les obligations d'État comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (54,79 %), Belgique (36,41 %), Espagne (8,21 %), Irlande (0,18 %), Slovaquie (0,20 %), Lituanie (0,21 %).

Concernant la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe, ceux-ci sont confiés à des institutions dont le rating, au 31 décembre 2016, s'établit comme suit : A1 (88,05 % de nos avoirs), A2 (1,85 % de nos avoirs) et autres (10,10 % non ratés). Au 31 décembre 2015, les avoirs du Groupe en trésorerie et équivalents de trésorerie se répartissaient comme suit : A1 (41,9 % de nos avoirs), A2 (2,6 % de nos avoirs), A3 (0,3 %) et autres (55,2 % non ratés).

### *Crédit dans les activités de prêts et créances de leasing*

Les risques de crédit résultent des activités d'octroi de prêts immobiliers et autres types de prêts aux clients. Le suivi et le contrôle du risque de crédit sont réalisés tout d'abord grâce à une sélection prudente des risques, et un suivi continu des portefeuilles.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».

Le caractère « investisseur net » d'Integrale s.a. fait partie de ses objectifs stratégiques. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur cet aspect.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la maturité des passifs et actifs financiers ainsi que des contrats d'assurance. Les informations reprises dans la partie « paiements contractuels (non actualisés) » reprennent les prévisions de décaissements (volet passifs) et encaissements (volet actifs). Ces prévisions tiennent compte du paiement/remboursement en capital mais également des intérêts à payer/recevoir sur ces contrats.

En euros	2016					Total
	Valeur comptable	Paiements contractuels (non actualisés)				
	31 décembre 2016	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
<b>ACTIFS FINANCIERS :</b>						
<b>Titres à revenus variables</b>	<b>199.806.658</b>				<b>199.806.658</b>	<b>199.806.658</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	188.303.875				188.303.875	<b>188.303.875</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	11.502.783				11.502.783	<b>11.502.783</b>
<b>Titres à revenus fixes</b>	<b>2.483.841.513</b>	<b>179.311.882</b>	<b>583.378.127</b>	<b>242.739.728</b>	<b>2.232.907.080</b>	<b>3.238.336.817</b>
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	46.127.952	1.848.108	17.903.216	5.681.864	35.776.053	<b>61.209.240</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	2.024.375.300	122.151.270	184.776.265	229.986.255	2.187.223.963	<b>2.724.137.752</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	413.338.261	55.312.505	380.698.647	7.071.610	9.907.064	<b>452.989.825</b>
<b>Autres placements</b>	<b>79.503.147</b>	<b>3.784.451</b>	<b>35.265.973</b>	<b>17.109.921</b>	<b>51.820.052</b>	<b>107.980.397</b>
Prêts, dépôts et autres placements financiers	79.503.147	3.784.451	35.265.973	17.109.921	51.820.052	<b>107.980.397</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>9.326.825</b>	<b>1.259.307</b>	<b>2.498.356</b>	<b>2.384.725</b>	<b>2.058.295</b>	<b>8.200.683</b>
<b>Total</b>	<b>2.772.478.143</b>	<b>184.355.641</b>	<b>621.142.456</b>	<b>262.234.374</b>	<b>2.486.592.084</b>	<b>3.554.324.555</b>

	2016					Total
	Valeur comptable	Paiements contractuels (non actualisés) (*)				
	31 décembre 2016	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>353.123.235</b>	<b>83.454.281</b>	<b>64.633.786</b>	<b>42.676.233</b>	<b>282.695.679</b>	<b>473.459.979</b>
Prêts subordonnés	138.223.914	8.429.545	16.859.089	16.859.089	198.596.566	<b>240.744.289</b>
Autres dettes de financement	148.696.222	17.273.622	45.306.405	23.497.065	80.592.469	<b>166.669.561</b>
Instruments financiers dérivés	9.675.713	1.223.728	2.468.291	2.320.079	3.506.644	9.518.743
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2.520.384	2.520.384				2.520.384
Autres dettes	54.007.002	54.007.002				54.007.002
<b>PASSIFS D'ASSURANCE</b>	<b>2.745.100.065</b>	<b>92.375.860</b>	<b>207.105.910</b>	<b>203.025.374</b>	<b>2.242.592.921</b>	<b>2.745.100.065</b>
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.730.808.195	92.281.609	206.894.600	202.818.227	2.228.813.759	2.730.808.195
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	11.502.783				11.502.783	11.502.783
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	2.789.086	94.251	211.310	207.147	2.276.379	2.789.086
<b>Total</b>	<b>3.098.223.300</b>	<b>175.830.141</b>	<b>271.739.696</b>	<b>245.701.607</b>	<b>2.525.288.600</b>	<b>3.218.560.043</b>

(\*) Les paiements contractuels des passifs d'assurance ont été estimés.

Le tableau des actifs ci-dessus reprend les actifs financiers tels qu'ils sont repris au bilan sous la rubrique « placements financiers ». Ce tableau ne reprend pas d'autres actifs de couverture tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie (€ 155,2 millions au 31/12/2016), les immeubles de placements (€ 639,6 millions) et les autres créances (€ 77,2 millions) qui comprennent les créances de leasing.

Selon des hypothèses prudentes, Integrale s.a. est investisseur net. Cette notion démontre que les flux entrants (primes majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) restent structurellement supérieurs aux flux sortants (capitaux, rentes et frais de fonctionnement) pour au moins les 10 prochaines années.

Précisons que, concernant les titres à revenus variables, il s'agit de titres liquides réalisables à court terme. La décision de présenter une échéance à plus de 5 ans réside dans l'intention de conserver ces titres. Celle-ci se confirme par une faible rotation de ce portefeuille par le passé.

2015

En euros	2015					
	Valeur comptable 31 décembre 2015	Paiements contractuels (non actualisés)				Total
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
<b>ACTIFS FINANCIERS :</b>						
<b>Titres à revenus variables</b>	<b>136.206.857</b>				<b>136.206.857</b>	<b>136.206.857</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	125.421.036				125.421.036	<b>125.421.036</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	10.785.821				10.785.821	<b>10.785.821</b>
<b>Titres à revenus fixes</b>	<b>2.257.028.318</b>	<b>147.923.969</b>	<b>672.651.231</b>	<b>234.519.400</b>	<b>1.843.132.542</b>	<b>2.898.227.141</b>
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	51.370.232	1.853.485	13.353.319	10.095.319	36.644.146	<b>61.946.270</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	1.702.964.041	100.669.830	169.046.991	203.657.597	1.776.205.538	<b>2.249.579.955</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	502.694.045	45.400.654	490.250.921	20.766.483	30.282.858	<b>586.700.917</b>
<b>Autres placements</b>	<b>60.254.091</b>	<b>5.315.071</b>	<b>32.216.452</b>	<b>6.569.654</b>	<b>35.806.985</b>	<b>79.908.162</b>
Prêts, dépôts et autres placements financiers	60.254.091	5.315.071	32.216.452	6.569.654	35.806.985	<b>79.908.162</b>
<b>Actifs financiers dérivés</b>	<b>5.454.112</b>	<b>1.084.266</b>	<b>2.173.266</b>	<b>2.229.789</b>	<b>3.187.198</b>	<b>8.674.519</b>
<b>Total</b>	<b>2.458.943.377</b>	<b>154.323.306</b>	<b>707.040.949</b>	<b>243.318.843</b>	<b>2.018.333.581</b>	<b>3.123.016.679</b>

2015

	2015					
	Valeur comptable 31 décembre 2015	Paiements contractuels (non actualisés)				Total
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>384.423.987</b>	<b>55.070.986</b>	<b>78.351.663</b>	<b>45.801.675</b>	<b>353.777.206</b>	<b>533.001.530</b>
Prêts subordonnés	220.770.011	13.271.847	26.457.548	26.457.548	321.695.788	<b>387.882.732</b>
Autres dettes de financement	92.189.584	12.136.533	51.020.961	17.732.685	27.670.368	<b>108.560.548</b>
Instruments dérivés	4.550.703	247.799	873.154	1.611.442	4.411.050	7.143.445
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2.201.387	1.840.376				1.840.376
Autres dettes	64.712.301	27.574.430				27.574.430
<b>PASSIFS D'ASSURANCE</b>	<b>2.576.919.475</b>	<b>165.515.621</b>	<b>302.547.158</b>	<b>355.666.124</b>	<b>1.753.190.572</b>	<b>2.576.919.475</b>
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.561.472.676	165.214.988	301.997.628	355.020.113	1.739.239.947	2.561.472.676
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	10.785.821				10.785.821	10.785.821
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	4.660.979	300.633	549.529	646.012	3.164.805	4.660.979
<b>Total</b>	<b>2.961.343.461</b>	<b>220.586.606</b>	<b>380.898.821</b>	<b>401.467.800</b>	<b>2.106.967.778</b>	<b>3.109.921.005</b>

## 5.4. Hiérarchie des justes valeurs

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers ont été évalués à la juste valeur a suivi la méthode de niveau 1 ou de niveau 2 (voir explications ci-dessous).

### (a) Marché actif : sujets à cotation

Le Groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39 telle que décrite ci-dessous pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaires. Pour les actifs financiers négociés sur des marchés actifs, les prix obtenus auprès de services externes de cotation représentent un consensus, utilisant des modèles et hypothèses similaires aboutissant à une dispersion des prix très limitée.

Le montant des actifs pour lesquels la valeur de marché est déterminée directement et intégralement par référence à un marché actif est indiqué dans la première colonne (niveau 1) du tableau présenté au point 5.5.1.

### (b) Marchés actifs et marchés inactifs

Les actions négociées sur un marché réglementé dans un pays développé et les obligations activement négociées sur des marchés liquides, pour lesquelles des cours représentant un consensus sont régulièrement fournis par des services externes de cotation avec une dispersion limitée et pour lesquelles des prix peuvent être obtenus aisément, sont généralement considérées comme étant cotées sur un marché actif. La liquidité peut être définie comme la possibilité de vendre ou de céder un actif dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise dans un délai limité et à un prix proche de sa valorisation.

Un instrument financier est considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif si par exemple une des caractéristiques intrinsèques de l'instrument est un faible nombre de transactions observées, en cas de déclin significatif du volume et du niveau d'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les prix observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de marché prévalant jusqu'alors.

### (c) Instruments financiers non cotés sur un marché actif

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est estimée :

- en utilisant des services externes et indépendants de cotations ; ou
- en utilisant des techniques de valorisation.

### Absence de marché actif : recours à des services externes de cotations

Les services externes de cotations peuvent être des gérants de fonds, dans le cas d'investissements dans des fonds non consolidés, ou des courtiers. Lorsque c'est possible, le Groupe collecte des prix auprès de ces services externes de cotations et les utilise comme données dans la valorisation des actifs détenus mesurés à la juste valeur.

## **Absence de marché actif : recours à des techniques de valorisation**

Les techniques de valorisation sont par nature subjectives et l'établissement de la juste valeur d'un actif financier requiert une part de jugement significative. Ces techniques prennent en compte les transactions récentes entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale sur des actifs comparables lorsque de telles références sont disponibles et que le prix de ces transactions est représentatif de la juste valeur. Elles intègrent diverses hypothèses concernant les prix sous-jacents, les courbes des taux d'intérêt, les corrélations, la volatilité, les taux de défaut et d'autres facteurs. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur la combinaison de plusieurs méthodes, telles que des techniques d'actualisation de cash-flows, les multiples de résultat, les valeurs d'actif net retraitées, en prenant en compte, lorsqu'il y en a, les transactions récentes sur des actifs similaires si elles sont intervenues entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale. Le recours à des techniques d'évaluation s'appuyant sur des hypothèses peut donner lieu à différentes estimations de juste valeur. Cependant, les valorisations sont en général effectuées en utilisant des modèles standards (actualisation des cash flows) sur la base des prix de marché d'instruments similaires ou sous-jacents (indices, spreads de crédit, etc.), lorsqu'ils sont disponibles, et les valorisations sont ajustées pour tenir compte de la liquidité et du risque de crédit.

Les techniques de valorisation peuvent être utilisées quand il y a peu de transactions observables du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, lorsque les prix indiqués par les services externes de cotations sont trop dispersés ou quand les conditions de marché sont si disloquées que les données de marché observées ne sont pas utilisables ou nécessitent des ajustements significatifs. Les valorisations d'actifs sur la base de modèles internes sont par conséquent une pratique courante pour certains actifs peu échangés ou lorsque des processus exceptionnels sont mis en œuvre en raison de conditions de marché spécifiques.

### 5.5.1. Instruments financiers à la juste valeur par niveau

En euros	31 décembre 2016				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Actifs financiers disponibles à la vente	2.132.707.881	79.971.294		2.212.679.175	2.212.679.175
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	413.338.261			413.338.261	413.338.261
Instruments financiers dérivés actifs	9.326.825			9.326.825	9.326.825
Placements afférents aux contrats en unités de compte	11.502.783			11.502.783	11.502.783
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2.566.875.750</b>	<b>79.971.294</b>		<b>2.646.847.044</b>	<b>2.646.847.044</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Instruments financiers dérivés passifs	9.675.713			9.675.713	9.675.713
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>9.675.713</b>			<b>9.675.713</b>	<b>9.675.713</b>

En euros	31 décembre 2015				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Actifs financiers disponibles à la vente	1.751.778.734	76.606.342		1.828.385.077	1.828.385.077
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	502.694.045			502.694.045	502.694.045
Instruments financiers dérivés actifs	5.454.112			5.454.112	5.454.112
Placements afférents aux contrats en unités de compte	10.785.821			10.785.821	10.785.821
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2.270.712.711</b>	<b>76.606.342</b>		<b>2.347.319.054</b>	<b>2.347.319.054</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Instruments financiers dérivés passifs	4.550.703			4.550.703	4.550.703
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>4.550.703</b>			<b>4.550.703</b>	<b>4.550.703</b>

## 5.5.2. Transferts entre le niveau 1 et 2

Les titres sont évalués à partir des valeurs de marché et sont classés en catégorie 1 ou sur base des données de marché observables et sont classés en catégorie 2.

## 6. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable et les variations d'immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

(En euros)	2016		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	501.220	927.369
Amortissements cumulés au 1er janvier	-331.420	-415.371	-746.790
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier</b>	<b>94.730</b>	<b>85.849</b>	<b>180.579</b>
Acquisitions		503.008	503.008
Amortissements nets	-59.771	-93.225	-152.996
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>34.959</b>	<b>495.632</b>	<b>530.591</b>
Valeur comptable brute au 31 décembre	426.150	1.004.228	1.430.377
Amortissements cumulés au 31 décembre	-391.190	-508.596	-899.786

(En euros)	2015		
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	Total
Valeur brute au 1er janvier	426.150	526.743	952.892
Amortissements cumulés au 1er janvier	-246.190	-398.993	-645.182
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier</b>	<b>179.960</b>	<b>127.750</b>	<b>307.710</b>
Acquisitions		68.058	68.058
Cessions		-85.464	-85.464
Actifs destinés à la vente		-8.117	-8.117
Amortissements nets	-85.230	-16.378	-101.608
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>94.730</b>	<b>85.849</b>	<b>180.579</b>

## 7. Immeubles de placement

En euros	2016	2015
	Immeubles de placement	Immeubles de placement
<b>Valeur d'acquisition au 1er janvier</b>	<b>749.343.691</b>	<b>648.812.769</b>
Acquisitions	99.155.563	102.604.366
Cessions et désaffectations	-51.550.408	-868.841
Autres mutations	-919.616	-1.204.603
<b>Valeur d'acquisition au 31 décembre</b>	<b>796.029.230</b>	<b>749.343.691</b>
<b>Amortissements au 1er janvier</b>	<b>-138.964.371</b>	<b>-117.971.060</b>
Actés	-23.419.463	-20.994.988
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	5.784.295	1.676
Autres mutations	206.043	0
<b>Amortissements au 31 décembre</b>	<b>-156.393.497</b>	<b>-138.964.371</b>
<b>Balance de clôture au 31 décembre</b>	<b>639.635.733</b>	<b>610.379.320</b>

Pour rappel, les immeubles de placement ont été évalués par un expert externe indépendant afin de déterminer la valeur d'ouverture au 1er janvier 2011. Cette dernière devient, à partir de cette date, le coût présumé de ces actifs. Pour les acquisitions postérieures à la date du 1er janvier 2011, la valeur d'actif au bilan correspond à la valeur de marché de l'immeuble à la date d'acquisition de la société détenant l'immeuble.

Le poste des « acquisitions » reprend l'entrée dans le périmètre de consolidation des immeubles détenus par les sociétés acquises au cours de cet exercice. Des regroupements d'entreprises ont donc été comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le Groupe comptabilise la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition.

La valeur de marché des immeubles de placement au 31 décembre 2016 et 2015 s'élève respectivement à € 873,1 millions et € 826,8 millions. Cette valeur de marché a été déterminée sur la base de la technique de niveau 2 expliquée précédemment au point 5.5.

Les revenus locatifs générés par ces immeubles s'élèvent à € 41,2 millions.

Certains de ces immeubles ont fait l'objet d'un gage afin de garantir les dettes contractées pour l'achat de ceux-ci. Le montant global de ces garanties s'élève à € 577,3 millions au 31 décembre 2016 (€ 473,7 millions au 31 décembre 2015). Le solde des emprunts liés à ces garanties s'élève à € 117,8 millions au 31 décembre 2016 (€ 55,2 millions au 31 décembre 2015).

## 8. Placements financiers hors dérivés

### 8.1. Placements financiers par catégorie

La composition des actifs financiers du Groupe se présente comme suit :

En euros	2016		
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	46.127.952	52.126.245	46.127.952
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme</b>	<b>46.127.952</b>	<b>52.126.245</b>	<b>46.127.952</b>
Actions		40.072.996	40.072.996
Fonds d'investissement		148.230.879	148.230.879
Obligations		2.024.375.300	2.024.375.300
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		<b>2.212.679.175</b>	<b>2.212.679.175</b>
Fonds d'investissement		11.502.783	11.502.783
Obligations		413.338.261	413.338.261
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>		<b>424.841.044</b>	<b>424.841.044</b>
Autres placements	79.503.147	97.550.305	79.503.147
<b>Prêts et autres placements financiers</b>	<b>79.503.147</b>	<b>97.550.305</b>	<b>79.503.147</b>
<b>Total</b>	<b>125.631.099</b>	<b>2.787.196.769</b>	<b>2.763.151.318</b>
<b>Dont :</b>			
<b>Actions</b>		40.072.996	40.072.996
<b>Fonds d'investissement</b>		159.733.662	159.733.662
<b>Obligations</b>	46.127.952	2.489.839.805	2.483.841.513
<b>Autres placements</b>	79.503.147		79.503.147

Le montant de ces placements financiers dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à € 183.096.334 (dont €1.848.108 pour les obligations détenues jusqu'à leur terme, 122.151.270 EUR pour les obligations disponibles à la vente, € 55.312.505 pour les obligations classées à la juste valeur par le biais du compte de résultats et € 3.784.451 pour les autres placements).

2015

En euros	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	51.370.232	50.626.215	51.370.232
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme</b>	<b>51.370.232</b>	<b>50.626.215</b>	<b>51.370.232</b>
Actions		43.094.104	43.094.104
Fonds d'investissement		82.326.932	82.326.932
Obligations		1.702.964.041	1.702.964.041
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		<b>1.828.385.077</b>	<b>1.828.385.077</b>
Fonds d'investissement		10.785.821	10.785.821
Obligations		502.694.045	502.694.045
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>		<b>513.479.866</b>	<b>513.479.866</b>
Autres placements	60.254.091	71.197.635	60.254.091
<b>Prêts et autres placements financiers</b>	<b>60.254.091</b>	<b>71.197.635</b>	<b>60.254.091</b>
<b>Total</b>	<b>111.624.323</b>	<b>2.463.688.792</b>	<b>2.453.489.266</b>
<b>Dont :</b>			
Actions		43.094.104	43.094.104
Fonds d'investissement		93.112.753	93.112.753
Obligations	51.370.232	2.256.284.300	2.257.028.318
Autres placements	60.254.091		60.254.091

## 8.2. Évolution des placements financiers hors dérivés

Les mouvements des actifs financiers au cours de l'année sont présentés ci-dessous :

En euros	2016				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et autres placements financiers	Total
<b>Balance d'ouverture au 1er janvier</b>	<b>51.370.232</b>	<b>1.828.385.077</b>	<b>513.479.866</b>	<b>60.254.091</b>	<b>2.453.489.266</b>
Acquisitions	1.888.812	1.582.101.884	102.000.000	30.262.174	1.716.252.870
Ventes et remboursements	-935.464	-1.183.552.641	-196.905.230	-11.013.118	-1.392.406.453
Ajustements à la juste valeur		-14.255.146	6.266.408		-7.988.738
Amortissements	5.213				5.213
Autres	-6.200.841				-6.200.841
<b>Balance de clôture au 31 décembre</b>	<b>46.127.952</b>	<b>2.212.679.175</b>	<b>424.841.044</b>	<b>79.503.147</b>	<b>2.763.151.318</b>

Au 31 décembre 2016, à l'instar de l'exercice précédent, le test de dépréciation n'a pas conduit à l'enregistrement de dépréciations sur les placements financiers. Les autres mouvements sur les actifs financiers détenus jusqu'à leur terme sont liés à des différences de valorisation des exercices précédents qui ont été enregistrés dans les fonds propres de l'exercice 2016.

En euros	2015				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts et autres placements financiers	Total
<b>Balance d'ouverture au 1er janvier</b>	<b>62.021.960</b>	<b>1.760.362.028</b>	<b>452.564.339</b>	<b>34.245.490</b>	<b>2.309.193.817</b>
Acquisitions	1.602.771	1.623.144.615	651.700.000	29.529.922	2.305.977.308
Ventes et remboursements	-10.142.487	-1.442.219.185	-561.108.557	-3.521.321	-2.016.991.551
Ajustements à la juste valeur		-8.393.266	-6.287.381		-14.680.647
Amortissements	-22.187				-22.187
Actifs destinés à la vente	-2.089.824	-104.509.115	-23.388.535		-129.987.474
<b>Balance de clôture au 31 décembre</b>	<b>51.370.232</b>	<b>1.828.385.077</b>	<b>513.479.866</b>	<b>60.254.091</b>	<b>2.453.489.266</b>

## 9. Instruments financiers dérivés

## 9.1. Échéancier des notionnels

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2016						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Échéancier des notionnels au 31 décembre 2016									
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts		6.000.000	1.500.000		1.500.000		9.000.000	-792.006	-792.006	
Equity swap						100.000.000	100.000.000	-4.639.000	-3.821.000	
Options	112.000.000						112.000.000	555.415	555.415	
Contrats à terme	3.909.311						3.909.311	5.093.300	-3.849.560	
<b>Instruments dérivés sur taux d'intérêts</b>	<b>115.909.311</b>	<b>6.000.000</b>	<b>1.500.000</b>		<b>1.500.000</b>	<b>100.000.000</b>	<b>224.909.311</b>	<b>6.466.715</b>	<b>-9.280.566</b>	
Swaps de change						15.000.000	15.000.000	2.824.014	2.824.014	
<b>Instruments dérivés de change</b>						<b>15.000.000</b>	<b>15.000.000</b>	<b>2.824.014</b>	<b>2.824.014</b>	
Autres	2.345.253	1.910.803	1.397.340	813.977	473.992	85.136	7.026.501	36.097	-395.147	
<b>Autres instruments dérivés</b>	<b>2.345.253</b>	<b>1.910.803</b>	<b>1.397.340</b>	<b>813.977</b>	<b>473.992</b>	<b>85.136</b>	<b>7.026.501</b>	<b>36.097</b>	<b>-395.147</b>	
<b>Total</b>	<b>118.254.564</b>	<b>7.910.803</b>	<b>2.897.340</b>	<b>813.977</b>	<b>1.973.992</b>	<b>115.085.136</b>	<b>246.935.812</b>	<b>9.326.825</b>	<b>-9.675.713</b>	

En euros	2015						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Échéancier des notionnels au 31 décembre 2015									
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts	5.725.000		6.000.000	1.500.000		1.500.000	14.725.000		-1.082.416	
Equity swap						100.000.000	100.000.000	2.041.000	-2.894.000	
<b>Instruments dérivés sur taux d'intérêts</b>	<b>5.725.000</b>		<b>6.000.000</b>	<b>1.500.000</b>		<b>101.500.000</b>	<b>114.725.000</b>	<b>2.041.000</b>	<b>-3.976.416</b>	
Swaps de change						15.000.000	15.000.000	3.346.726	3.346.726	
<b>Instruments dérivés de change</b>						<b>15.000.000</b>	<b>15.000.000</b>	<b>3.346.726</b>	<b>3.346.726</b>	
Autres	2.691.137	2.345.253	1.910.803	1.397.340	813.977	559.128	9.717.639	66.385	-574.287	
<b>Autres instruments dérivés</b>	<b>2.691.137</b>	<b>2.345.253</b>	<b>1.910.803</b>	<b>1.397.340</b>	<b>813.977</b>	<b>559.128</b>	<b>9.717.639</b>	<b>66.385</b>	<b>-574.287</b>	
<b>Total</b>	<b>8.416.137</b>	<b>2.345.253</b>	<b>7.910.803</b>	<b>2.897.340</b>	<b>813.977</b>	<b>117.059.128</b>	<b>139.442.639</b>	<b>5.454.112</b>	<b>-4.550.703</b>	

## 9.2. Echancier des flux contractuels

Les flux contractuels des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2016							Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2016							
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêts	-312.887	-312.887	-94.396	-48.473	-48.473		-817.115	
Equity swap	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	5.994.500	17.300.750	
<b>Instruments dérivés sur taux d'intérêts</b>	<b>1.948.363</b>	<b>1.948.363</b>	<b>2.166.854</b>	<b>2.212.777</b>	<b>2.212.777</b>	<b>5.994.500</b>	<b>16.483.635</b>	
Swaps de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-467.988	-1.052.972	
<b>Instruments dérivés de change</b>	<b>-116.997</b>	<b>-116.997</b>	<b>-116.997</b>	<b>-116.997</b>	<b>-116.997</b>	<b>-467.988</b>	<b>-1.052.972</b>	
Autres	651.669	599.693	485.731	313.077	200.167	38.427	2.288.763	
<b>Autres instruments dérivés</b>	<b>651.669</b>	<b>599.693</b>	<b>485.731</b>	<b>313.077</b>	<b>200.167</b>	<b>38.427</b>	<b>2.288.763</b>	
<b>Total</b>	<b>2.483.035</b>	<b>2.431.059</b>	<b>2.535.588</b>	<b>2.408.857</b>	<b>2.295.947</b>	<b>5.564.939</b>	<b>17.719.426</b>	

En euros	2015							Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2015							
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêts	-455.120	-310.050	-310.050	-93.450	-48.000	-48.000	-1.264.670	
Equity swap	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	2.261.250	8.255.750	19.562.000	
<b>Instruments dérivés sur taux d'intérêts</b>	<b>1.806.130</b>	<b>1.951.200</b>	<b>1.951.200</b>	<b>2.167.800</b>	<b>2.213.250</b>	<b>8.207.750</b>	<b>18.297.330</b>	
Swaps de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-584.984	-1.169.969	
<b>Instruments dérivés de change</b>	<b>-116.997</b>	<b>-116.997</b>	<b>-116.997</b>	<b>-116.997</b>	<b>-116.997</b>	<b>-584.984</b>	<b>-1.169.969</b>	
Autres	-357.068	-338.593	-283.394	-186.183	-119.642	-24.518	-1.309.397	
<b>Autres instruments dérivés</b>	<b>-357.068</b>	<b>-338.593</b>	<b>-283.394</b>	<b>-186.183</b>	<b>-119.642</b>	<b>-24.518</b>	<b>-1.309.397</b>	
<b>Total</b>	<b>1.332.065</b>	<b>1.495.610</b>	<b>1.550.809</b>	<b>1.864.620</b>	<b>1.976.611</b>	<b>7.598.248</b>	<b>15.817.964</b>	

## 10. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

(En euros)	2016		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	5.023.423	4.448.642	9.472.065
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.514.491	-3.010.383	-4.524.874
<b>Valeur comptable nette au 1er janvier</b>	<b>3.508.932</b>	<b>1.438.259</b>	<b>4.947.191</b>
Nouvelles acquisitions et autres mutations (+)	1.136.982	8.169.509	9.306.490
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-369.351	-369.351
Charge d'amortissement (-)	-309.157	-440.477	-749.634
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>4.336.757</b>	<b>9.038.509</b>	<b>13.375.266</b>
Valeur comptable brute au 31 décembre	6.160.404	12.248.800	18.409.204
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1.823.648	-3.210.291	-5.033.939

(En d'euros)	2015		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	5.016.055	4.116.753	9.132.807
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.339.393	-2.859.093	-4.198.486
<b>Valeur comptable nette au 1er janvier</b>	<b>3.676.661</b>	<b>1.257.660</b>	<b>4.934.321</b>
Nouvelles acquisitions et autres mutations (+)	7.368	759.146	766.514
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-313.210	-313.210
Charge d'amortissement (-)	-175.098	-443.357	-618.454
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)		292.066	292.066
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>3.508.932</b>	<b>1.438.259</b>	<b>4.947.191</b>
Valeur comptable brute au 31 décembre	5.023.423	4.448.642	9.472.065
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1.514.491	-3.010.383	-4.524.874

## 11. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances

### 11.1. Ventilation des créances par nature

(En euros)	2016			
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	22.313.438		22.313.438	22.313.438
Créances nées d'opérations de réassurance cédées	142.147		142.147	142.147
<b>Sous-Total</b>	<b>22.455.586</b>		<b>22.455.586</b>	<b>22.455.586</b>
Créances nées d'autres activités	8.602.348		8.602.348	8.602.348
Créances fiscales	2.260.527		2.260.527	2.260.527
Créances nées d'opérations de location-financement	55.299.020		55.299.020	72.128.113
Autres créances	10.990.213		10.990.213	10.990.213
<b>Sous-Total</b>	<b>77.152.107</b>		<b>77.152.107</b>	<b>93.981.200</b>
<b>Total</b>	<b>99.607.693</b>		<b>99.607.693</b>	<b>116.436.786</b>
Partie non courante	47.601.874		47.601.874	61.637.873
Partie courante	52.005.820		52.005.820	54.798.913

(En euros)	2015			
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	18.584.942		18.584.942	18.584.942
Créances nées d'opérations de réassurance cédées	200.465		200.465	200.465
<b>Sous-Total</b>	<b>18.785.407</b>		<b>18.785.407</b>	<b>18.785.407</b>
Créances nées d'autres activités	5.483.636		5.483.636	5.483.636
Créances fiscales	2.695.104		2.695.104	2.695.104
Créances nées d'opérations de location-financement	65.446.805		65.446.805	86.642.675
Autres créances	3.431.499		3.431.499	3.431.499
<b>Sous-Total</b>	<b>77.057.044</b>		<b>77.057.044</b>	<b>98.252.914</b>
<b>Total</b>	<b>95.842.451</b>		<b>95.842.451</b>	<b>117.038.321</b>
Partie non courante	57.875.832		57.875.832	76.026.620
Partie courante	37.966.619		37.966.619	41.011.702

### 11.2. Créances de location-financement

	Echéancier des flux			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
2016	7.697.146	19.769.622	27.832.252	55.299.020
2015	7.570.972	25.501.688	32.374.145	65.446.806

## 12. Autres actifs

(En euros)	2016	2015
Interets et loyers acquis non échus	39.916.810	39.021.326
Autres comptes de régularisation	1.501.115	1.467.089
<b>Total</b>	<b>41.417.924</b>	<b>40.488.414</b>

Les intérêts et loyers acquis non échus sont principalement composés des intérêts sur coupons relatifs à l'exercice clôturé mais qui seront perçus au cours de l'exercice suivant.

## 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En euros)	2016	2015
Soldes bancaires et autres valeurs disponibles	147.288.030	218.193.269
Équivalents de trésorerie	7.900.734	24.045.081
<b>Total trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>155.188.764</b>	<b>242.238.350</b>
<b>Total trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>155.188.764</b>	<b>242.238.350</b>

Le taux d'intérêt effectif sur les placements de trésorerie à court terme est de -0,01 % au cours de l'exercice 2016 (contre 0,29 % en 2015).

## 14. Capital social et primes d'émission

Comme expliqué au point 2.14, en date du 30 septembre 2016, l'assemblée générale d'Integrale a approuvé le changement de la forme juridique de caisse commune d'assurance en société anonyme. Au 31 décembre 2016, le capital souscrit d'Integrale s.a. s'élève à 164.062.000 EUR dont un montant non appelé de 30.000.000 EUR.

(En euros)	Montant	Nombre de parts
Actions nominatives	164.062.000	164.062
<b>Total</b>	<b>164.062.000</b>	<b>164.062</b>

## 15. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période

Les réserves inscrites au bilan en date de clôture sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Réserve AFS	29.324.209	107.368.944
Réserves consolidées	57.159.523	53.968.647
Résultats reportés	241.342.560	93.176.163
<b>Résultats reportés et autres réserves</b>	<b>327.826.291</b>	<b>254.513.754</b>
Capital	134.062.000	
<b>Total des résultats reportés, autres réserves et capital</b>	<b>461.888.291</b>	<b>254.513.754</b>
Résultat de l'année	178.535.866	148.166.397
<b>Total des résultats reportés et autres réserves</b>	<b>640.424.158</b>	<b>402.680.151</b>

Le poste des réserves est principalement impacté par l'augmentation de capital, le résultat de la période et les ajustements à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Integrale s.a. dispose d'un fonds de réserve constitué afin de faire face à tout déficit. Lors de la transition aux normes IFRS, ce fonds a fait l'objet d'un reclassement du poste des provisions techniques vers la rubrique des fonds propres.

## 16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

### 16.1. Ventilation des passifs liés à des contrats d'assurance

Les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décomposent comme suit :

(En euros)	Activités vie	
	2016	2015
Provisions mathématiques	2.693.741.156	2.529.910.414
Provisions pour sinistres	20.071.698	15.764.084
<b>Passifs liés à des contrats d'assurance</b>	<b>2.713.812.853</b>	<b>2.545.674.499</b>
<b>Passifs liés à des contrats d'assurance en unité de compte</b>	<b>11.502.783</b>	<b>10.785.821</b>
<b>Passifs relatifs à la participation aux bénéfices</b>	<b>2.789.086</b>	<b>4.660.979</b>
<b>Passifs liés aux avantages au personnel</b>	<b>16.995.342</b>	<b>15.798.177</b>
<b>Total des passifs liés à des contrats d'assurance (bruts)</b>	<b>2.745.100.065</b>	<b>2.576.919.475</b>
<b>Total des passifs liés à des contrats d'assurance (net de la part des réassureurs)</b>	<b>2.745.100.065</b>	<b>2.576.919.475</b>
Partie non courante	2.652.724.205	2.411.704.487
Partie courante	92.375.860	165.214.988

La partie courante (court terme) de ces passifs liés à des contrats d'assurance est de € 92.375.860 au 31 décembre 2016 et € 165.214.988 au 31 décembre 2015.

Les réassureurs ne disposent pas de parts dans les provisions mathématiques du Groupe.

Vu le montant non significatif par rapport au total des réserves mathématiques, les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ont été classés en tant que contrats d'assurance.

### 16.2. Évolution des passifs relatifs aux contrats d'assurance

(En euros)	Activités vie	
	2016	2015
<b>Passifs liés à des contrats d'assurance au 1er janvier</b>	<b>2.545.674.499</b>	<b>2.459.405.588</b>
Primes	219.856.146	214.011.516
Prestations	-159.975.520	-142.622.691
Revalorisation des provisions	97.948.969	102.073.831
Transferts	14.617.055	59.585.877
Provisions pour sinistres	-4.308.294	-3.897.582
Variation liée aux actifs destinés à la vente	0	-142.882.040
<b>Passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre</b>	<b>2.713.812.853</b>	<b>2.545.674.499</b>

Les charges de prestations des contrats d'assurance présentées au compte de résultats s'élèvent à € 316.562.272. Cette charge est composée des prestations en rentes et capitaux (voir rubrique « prestations » dans le tableau ci-dessus) et de la variation des passifs liés à des contrats d'assurance.

## 17. Dettes de financement

### 17.1. Ventilation par nature

(En euros)	2016	2015
Fonds de garantie	60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	138.223.914	220.770.011
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>198.223.914</b>	<b>280.770.011</b>
Dettes envers les établissements de crédit	145.103.841	88.578.179
Autres	3.592.381	3.611.405
<b>Autres dettes de financement</b>	<b>148.696.222</b>	<b>92.189.584</b>
<b>Total des dettes de financement</b>	<b>346.920.136</b>	<b>372.959.595</b>

La juste valeur des emprunts subordonnés au 31 décembre 2016 s'élève à € 195,4 millions (contre € 271,4 millions au 31 décembre 2015). En ce qui concerne les dettes envers les établissements de crédit, leur juste valeur au 31 décembre 2016 s'élève à € 151,8 millions (contre € 96,4 millions au 31 décembre 2015).

Les gages donnés par la maison mère sur les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à € 29,5 millions.

### 17.2. Ventilation par échéance

(En euros)	2016			Total de la valeur au bilan
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de garantie			60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles			138.223.914	138.223.914
<b>Dettes subordonnées</b>			<b>198.223.914</b>	<b>198.223.914</b>
Dettes envers les établissements de crédit	13.845.141	60.790.318	70.468.382	145.103.841
Autres	23.967	152.111	3.416.303	3.592.381
<b>Autres dettes de financement</b>	<b>13.869.107</b>	<b>60.942.429</b>	<b>73.884.685</b>	<b>148.696.222</b>
<b>Total des dettes de financement</b>	<b>13.869.107</b>	<b>60.942.429</b>	<b>272.108.599</b>	<b>346.920.136</b>

(En euros)	2015			Total de la valeur au bilan
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de garantie			60.000.000	60.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles			220.770.011	220.770.011
Dettes subordonnées			280.770.011	280.770.011
Dettes envers les établissements de crédit	5.729.006	62.233.266	20.615.907	88.578.179
Autres	19.024	128.885	3.463.496	3.611.405
Autres dettes de financement	5.748.029	62.362.151	24.079.403	92.189.584
<b>Total des dettes de financement</b>	<b>5.748.029</b>	<b>62.362.151</b>	<b>304.849.414</b>	<b>372.959.595</b>

## 18. Autres dettes

Les autres dettes courantes (à l'exception des provisions, des dettes fiscales, des dettes financières et des dettes directement associées à des actifs non courants disponibles à la vente) peuvent être présentées comme suit :

(En euros)	2016	2015
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2.520.384	2.201.387
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée		-
<b>Dettes liées aux activités opérationnelles</b>	<b>2.520.384</b>	<b>2.201.387</b>
Impôts sur le résultat courant	407.311	555.061
Autres cotisations et taxes	3.438.758	1.983.470
<b>Dettes d'impôt exigible</b>	<b>3.846.070</b>	<b>2.538.531</b>
Dettes sociales	2.359.675	1.841.322
Dettes diverses	27.569.847	37.789.576
Compte de régularisation passifs	24.077.480	25.081.404
<b>Autres dettes</b>	<b>54.007.002</b>	<b>64.712.301</b>
<b>Total des autres passifs</b>	<b>60.373.456</b>	<b>69.452.220</b>

L'ensemble des autres passifs présentés ci-dessus sont exigibles à court terme. La diminution des dettes diverses est expliquée par les montants restants à libérer sur prêts.

## 19. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même juridiction fiscale.

### 19.1. Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs d'impôts différés par nature avant compensation par entités légales, ceci explique la différence avec les postes d'impôts différés à l'actif et au passif du bilan. Le total des impôts différés nets correspondent au solde des actifs et passifs d'impôts différés repris au bilan. Le tableau ci-dessous reprend les impôts différés ventilés en fonction de la source. Le tableau repris sous le point 19.2 explique la fluctuation des impôts différés entre le début et la fin de l'exercice et les rubriques impactées par les mouvements dans les comptes (comptes de résultats, fonds propres).

(En euros)	2016			2015		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Impôts différés sur les réserves liées à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		1.340.627	-1.340.627		593.385	-593.385
Impôts différés sur le résultat lié à la réévaluation des actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats		1.767	-1.767			
Impôts différés sur les réserves liées à d'autres sources		31.438.441	-31.438.441		36.761.424	-36.761.424
Impôts différés sur le résultat lié à d'autres sources		5.372.401	-5.372.401		6.811.328	-6.811.328
Impôts différés liés aux pertes fiscales activées	107.446.043		107.446.043	3.865.319		3.865.319
<b>Total</b>	<b>107.446.043</b>	<b>38.153.236</b>	<b>69.292.807</b>	<b>3.865.319</b>	<b>44.166.137</b>	<b>-40.300.818</b>

## 19.2. Évolution des actifs et passifs d'impôts différés

En euros	2016			2015		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier</b>	2.418.883	42.719.700	-40.300.818	2.154.683	33.640.489	-31.485.806
Variations par le compte de résultats	106.091.630	-1.328.071	107.419.701	-72.404	5.236.662	-5.309.066
Variation par les autres éléments du résultat global relatifs à des gains et pertes recyclable au compte de résultat	-765.706	25.230	-790.936		516.409	-516.409
Variation par les autres éléments du résultat global - Autres	-973.024	1.218.561	-2.191.586	336.604	7.623.184	-7.286.580
Autres variations	0	-5.156.446	5.156.446			0
Actifs destinés à la vente	0	0	0		-4.297.043	4.297.043
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>106.771.782</b>	<b>37.478.975</b>	<b>69.292.807</b>	<b>2.418.883</b>	<b>42.719.700</b>	<b>-40.300.818</b>

L'augmentation importante des variations par le compte de résultats est principalement expliquée par la reconnaissance d'actifs d'impôts différés de € 97 millions au niveau d'Integrale s.a.. L'impact de la comptabilisation de ces impôts différés est enregistré dans le compte de résultats conformément à la norme IAS 12 et à l'interprétation SIC 25.

## 19.3. Latences fiscales

(En euros)	2016	2015
<b>Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif a été reconnu :</b>		
Utilisation prévue dans l'année	11.867.412	3.008.962
Utilisation prévue au-delà de l'année	304.243.335	8.362.968
<b>Sous-total</b>	<b>316.110.748</b>	<b>11.371.930</b>
<b>Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif n'a pas été reconnu :</b>		
Recouvrement limité dans le temps		
Recouvrement illimité dans le temps	1.341.216.793	94.981.650
<b>Sous-total</b>	<b>1.341.216.793</b>	<b>94.981.650</b>
<b>Total des latence fiscales</b>	<b>1.657.327.540</b>	<b>106.353.581</b>

## 20. Avantages au personnel

Integrale s.a. offre à son personnel actif et retraité des avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et des indemnités de fin de contrat. Ces avantages ont été valorisés conformément à la norme IAS 19. La dette correspondante IAS 19 reconnue au bilan peut être décomposée comme suit.

### 20.1. Détail par nature d'avantages au personnel

(En euros)	2016	2015
Engagements de retraites postérieurs à l'emploi	16.696.834	15.543.173
Autres avantages à long terme du personnel	298.507	255.004
<b>Total</b>	<b>16.995.342</b>	<b>15.798.177</b>
Partie courante	138.144	141.958
Partie non courante	16.857.197	15.656.219

## 20.2. Engagements de retraite postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe sont assurés au sein même du Groupe à l'exception du régime sectoriel de la commission paritaire 306, qui est assurée auprès de l'OFP OGEO 2 pension. Il s'agit d'un plan de retraite alimenté par une prime annuelle de € 175 pour un travailleur à temps plein. Le plan ayant démarré récemment, les engagements ne sont pas significatifs.

A côté de ce régime sectoriel, deux types de régimes distincts coexistent :

- Les régimes à prestations définies, selon lesquels un montant prédéfini sera versé à un employé à son départ en retraite, ou durant sa retraite. Ce montant dépend généralement des facteurs suivants : nombre d'années de service, salaires et plafond de pension légale. Ces régimes ont été fermés le 1er mars 2006 : tout nouvel engagé bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.
- Les régimes à cotisations définies qui sont des contrats de retraite par lesquels l'employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau des prestations, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées. La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan amène à considérer les plans belges à cotisations définies comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. L'employeur conserve donc une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale s.a. comptabilise tous les plans de pension comme s'ils étaient des plans à prestations définies. Les estimations de ces engagements ont été déterminées en utilisant la méthode « Projected Unit Credit », méthode reconnue pour la norme IAS 19 pour les plans de pensions à prestations définies.

Enfin, du fait que le Groupe assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan, dont la juste valeur s'élevé à € 13,6 millions au 31 décembre 2016 contre € 12,8 millions, sont comptabilisés parmi les actifs financiers (la juste valeur qu'on renseigne ci-dessus comprend les deux plans cotisations et prestations définies).

Le Groupe assure également lui-même un régime de primes d'ancienneté (Jubilee) qui sont versées à l'occasion des 25 ans de service, des 30 ans de service, des 35 ans et des 45 ans de service. Le montant de l'avantage est égal respectivement à 1/4, 1/2, 3/4 et 1 mois de salaire. Si la carrière prestée au sein du Groupe n'est pas supérieure ou égale à 75 % de la carrière totale, un prorata est appliqué.

### A. Évolution de la valeur actuelle des régimes de retraite et des autres avantages

(En euros)	2016			2015		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
<b>Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier</b>	<b>15.543.173</b>	<b>255.004</b>	<b>15.798.177</b>	<b>17.719.553</b>	<b>230.975</b>	<b>17.950.528</b>
Coût des services rendus	1.037.468	20.796	1.058.265	1.286.297	21.488	1.307.785
Coût financier	222.857	3.881	226.738	228.993	3.200	232.193
Contributions versées par les participants	126.654	-	126.654	120.736	-	120.736
Ecarts actuariels	-132.420	46.515	-85.905	-3.727.359	27.679	-3.699.680
Prestations de services	-100.897	-27.689	-128.586	-16.220	-28.337	-44.557
Transferts d'obligations pour les sortis au 1er janvier	-	-	-	-68.827	-	-68.827
<b>Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre</b>	<b>16.696.834</b>	<b>298.507</b>	<b>16.995.342</b>	<b>15.543.173</b>	<b>255.004</b>	<b>15.798.177</b>

(En euros)	2016			2015		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
<b>Ecart actuariels</b>	<b>-132.420</b>	<b>46.515</b>	<b>-85.905</b>	<b>-3.727.359</b>	<b>27.679</b>	<b>-3.699.680</b>
- dus aux changements d'hypothèses financières	748.117	14.447	762.564	-2.550.973	41.872	-2.509.101
- dus aux changements d'hypothèses démographiques	-	-	-	979.556	-73.496	906.060
- autres	880.537	-32.068	848.470	<b>-2.155.942</b>	<b>59.302</b>	<b>-2.096.640</b>

## B. Hypothèses actuarielles

Le calcul de la dette est basé sur des hypothèses actuarielles qui ont été déterminées à chaque date de clôture. Elles sont non seulement basées sur des facteurs macroéconomiques pertinents pour les dates en question mais aussi sur les différentes caractéristiques des plans valorisés. Elles représentent la meilleure estimation d'Integrale s.a. pour le futur. Elles sont revues périodiquement en fonction des évolutions des marchés et des statistiques disponibles.

	2016	2015
Taux d'actualisation appliqué	1,34%	1,60%
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,93%	2,73%
<b>Augmentations futures des prestations définies</b>	<b>1,62%</b>	<b>1,50%</b>
Taux de rendement attendu des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs	s.o.	s.o.
<b>Taux d'évolution des coûts médicaux (sur base du taux d'inflation)</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>

Le taux d'actualisation a été fixé en prenant comme référence le taux de marché à la fin de la période de reporting fondé sur les obligations d'entités de première catégorie (généralement cotées AA).

### Analyse de sensibilité

La valeur actuelle des obligations des régimes de retraite a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2016	2015
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,760%)	16.424.386	15.242.877
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,440%)	16.976.194	15.852.250
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,003%)	17.211.964	15.982.276
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (2,457%)	16.223.180	15.144.273
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,650%)	16.570.685	15.439.953
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,350%)	16.826.792	15.655.324
<b>Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité</b>	<b>16.674.046</b>	<b>15.527.619</b>

La valeur actuelle des obligations des autres prestations (prime ancienneté) a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2016	2015
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,760%)	294.157	250.989
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,440%)	302.962	259.132
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (3,003%)	308.202	262.020
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (2,457%)	289.243	248.275
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,650%)	298.507	255.004
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,350%)	298.507	255.004
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	<b>300.829</b>	<b>256.701</b>

### C. Coûts à charge du compte de résultats

(En euros)	2016			2015		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Coût des services rendus	1.037.468	20.796	1.058.265	1.286.297	21.488	1.307.785
Coût financier	222.857	3.881	226.738	228.993	3.200	232.193
Contributions versées par les participants	126.654	-	126.654	120.736	-	120.736
Prestations de services	-100.897	-27.689	-128.586	-85.047	-28.337	-113.384

### D. Coûts portés dans les fonds propres (Other Comprehensive Income)

(En euros)	2016			2015		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Ecart actuariels	-132.420	46.515	-85.905	-3.727.359	27.679	-3.699.680

### E. Informations complémentaires relative à la norme IAS 19

La durée des engagements de retraite et celle des autres avantages à long terme passent d'environ 9 ans à 11 années, modification causée par la prise en compte de deux années supplémentaires pour les travailleurs bénéficiant du régime à Prestations Définies.

(En années)	2016	2015
Duration - RETRAITE	<b>12,31</b>	<b>11,38</b>
Duration - AUTRES PRESTATIONS POSTERIEURES A L'EMPLOI	<b>10,99</b>	<b>9,98</b>
Duration - TOTALE	<b>11,43</b>	<b>11,36</b>

Les allocations et taxes à charge du Groupe pour l'exercice 2016 sont estimées à € 0,8 millions contre 0,9 millions pour les contributions versées par les participants.

Les prestations attendues au cours des prochains exercices sont données dans le tableau ci-après.

(En euros)	Prestations attendues			Prestations attendues		
	Régimes de retraite	2016 Autres prestations	Total	Régimes de retraite	2015 Autres prestations	Total
< 1 an	0	25.117	25.117	0	22.338	22.338
1 à 2 ans	1.290.271	12.283	1.302.554	0	24.191	24.191
2 à 3 ans	0	6.608	6.608	1.249.081	13.060	1.262.141
3 à 4 ans	1.349.619	14.541	1.364.160	0	7.564	7.564
4 à 5 ans	26.762	11.416	38.178	1.300.876	15.235	1.316.111
5 à 6 ans	1.274.990	28.395	1.303.385	974.262	11.721	985.982
6 à 11 ans	5.945.272	148.433	6.093.705	6.058.642	138.151	6.196.793

## 21. Provisions pour risques et charges

En euros	2016	2015
	Provisions pour autres risques et charges	Provisions pour autres risques et charges
<b>Provisions au 1er janvier</b>	<b>180.407</b>	<b>244.289</b>
Dotations (+)	28.810	28.810
Utilisations (-)		-18.478
Reprises (-)	-1.700	-2.833
Autres variations		-71.381
<b>Provisions au 31 décembre</b>	<b>207.517</b>	<b>180.407</b>

Ce poste reprend les provisions constituées dans nos filiales immobilières.

## 22. Résultat des activités d'assurance

### 22.1. Chiffre d'affaires des activités d'assurance

(En euros)	2016			2015		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Primes émises brutes	219.856.146		219.856.146	214.011.516		214.011.516
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.682.767		-1.682.767	-1.932.114		-1.932.114
<b>Primes acquises</b>	<b>218.173.378</b>		<b>218.173.378</b>	212.079.403		212.079.403
Autres produits des activités d'assurance	5.886.309		5.886.309	7.287.419		7.287.419
<b>Chiffre d'affaires des activités d'assurance (net de réassurance)</b>	<b>224.059.688</b>		<b>224.059.688</b>	<b>219.366.822</b>		<b>219.366.822</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement expliqué par l'encaissement d'Integrale s.a. Il se répartit en primes récurrentes (€ 96,7 millions en 2016) et en primes uniques (€ 113,9 millions en 2016). Le solde étant expliqué par la contribution d'Integrale Luxembourg s.a. dans l'encaissement consolidé en 2016. Les primes encaissées se répartissent entre les produits d'assurance de groupe (59 %) et l'assurance vie individuelle (41 %).

En 2015, le chiffre d'affaires d'Integrale s.a. se répartit en primes récurrentes (€ 87,1 millions) et en primes uniques (€ 115,7 millions). Les primes encaissées se répartissent entre les produits d'assurance de groupe (60 %) et l'assurance vie individuelle (40 %).

### 22.2. Charges techniques des activités d'assurance

(En euros)	2016			2015		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Charges des prestations d'assurance	-316.562.272		-316.562.272	-297.593.496		-297.593.496
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	2.472.857		2.472.857	131.060		131.060
Charges de gestion	-11.896.050		-11.896.050	-13.295.562		-13.295.562
<b>Charges techniques des activités d'assurance</b>	<b>-325.985.466</b>		<b>-325.985.466</b>	<b>-310.757.998</b>		<b>-310.757.998</b>

### 22.3. Résultat net des cessions en réassurance

(En euros)	2016	2015
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.682.767	-1.932.114
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	2.472.857	131.060
<b>Résultat net des cessions en réassurance</b>	<b>790.089</b>	<b>-1.801.053</b>

## 23. Résultat financier net

(En euros)	2016						Total
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	
<b>Immeubles de placement</b>	<b>6.598.299</b>			<b>-24.289.618</b>	<b>-10.556.924</b>	<b>-18.903.234</b>	<b>-28.248.243</b>
Participations disponibles à la vente		6.459.090					6.459.090
<b>Participations</b>		<b>6.459.090</b>					<b>6.459.090</b>
Actions et fonds disponibles à la vente	2.306.330	150.723		-214.816			2.242.237
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat			716.936				716.936
<b>Actions et fonds d'investissement</b>	<b>2.306.330</b>	<b>150.723</b>	<b>716.936</b>	<b>-214.816</b>			<b>2.959.174</b>
Obligations disponibles à la vente	62.108.635	75.850.496					137.959.131
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	29.741.752	-2.902.120	5.370.591				32.210.223
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	1.321.264	3.103.709					4.424.973
<b>Obligations</b>	<b>93.171.651</b>	<b>76.052.085</b>	<b>5.370.591</b>				<b>174.594.327</b>
<b>Prêts, dépôts et autres placements financiers</b>	<b>5.521.193</b>						<b>5.521.193</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>39.216.771</b>		<b>492.704</b>		<b>-42.951.814</b>		<b>-3.242.340</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1.527.244</b>	<b>49.260</b>		<b>-50.000</b>	<b>-19.989</b>		<b>1.506.515</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES</b>	<b>148.341.488</b>	<b>82.711.158</b>	<b>6.580.231</b>	<b>-24.554.433</b>	<b>-53.528.727</b>	<b>-18.903.234</b>	<b>159.549.716</b>

(En euros)	2015						Total
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	
<b>Immeubles de placement</b>	<b>5.892.625</b>			<b>-21.331.914</b>	<b>-11.603.123</b>	<b>-20.371.305</b>	<b>-27.042.413</b>
Actions et fonds disponibles à la vente	1.024.003	83.713.738		543.046			85.280.787
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat			978.576				978.576
<b>Actions et fonds d'investissement</b>	<b>1.024.003</b>	<b>83.713.738</b>	<b>978.576</b>	<b>543.046</b>			<b>86.259.363</b>
Obligations disponibles à la vente	61.055.635	70.807.662					131.863.297
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	24.841.461	7.862.593	-3.816.451				28.887.602
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2.858.863	-15.109					2.843.754
<b>Obligations</b>	<b>88.755.958</b>	<b>78.655.146</b>	<b>-3.816.451</b>				<b>163.594.653</b>
<b>Prêts, dépôts et autres placements financiers</b>	<b>5.166.249</b>	<b>42.069</b>					<b>5.208.318</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>6.803.473</b>		<b>5.573.914</b>		<b>-9.005.492</b>		<b>3.371.895</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1.325.901</b>	<b>19</b>		<b>-100.000</b>	<b>-222.377</b>		<b>1.003.543</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES</b>	<b>108.968.209</b>	<b>162.410.972</b>	<b>2.736.038</b>	<b>-20.888.868</b>	<b>-20.830.993</b>	<b>-20.371.305</b>	<b>232.395.359</b>

## 24. Dépenses par nature

(En euros)	2016	2015
Frais de personnel (voir détail note 25)	10.409.593	10.584.546
Biens et services divers	9.019.816	6.446.643
Charges locatives (précompte immobilier)	4.694.597	4.550.259
Charges liées aux immeubles d'exploitation	3.446.138	3.319.470
Dotations et amortissements	652.173	594.883
Autres charges	189.131	
Frais généraux récupérés (-)	-6.432.179	-6.119.914
<b>Total des frais généraux par nature</b>	<b>21.979.267</b>	<b>19.375.886</b>

## 25. Charges de personnel

(En euros)	2016	2015
Salaires	7.807.970	7.128.534
Charges de sécurité sociale	1.871.407	1.672.510
Avantages au personnel	838.910	1.547.329
Autres avantages	-108.695	236.173
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>10.409.593</b>	<b>10.584.546</b>

## 26. Impôts sur le résultat

### Détail de la charge d'impôts

(En euros)	2016	2015
Impôt exigible	1.997.462	2.674.308
Impôt différé	-106.628.764	5.825.475
<b>Impôt sur le bénéfice des activités courantes</b>	<b>-104.631.302</b>	<b>8.499.782</b>

(En euros)	2016	2015
<b>Bénéfice avant impôts</b>	<b>70.074.765</b>	<b>151.877.745</b>
<b>Taux imposition théorique</b>	<b>33,99%</b>	<b>33,99%</b>
<b>Charge/Produit d'impôt théorique</b>	<b>-23.818.413</b>	<b>-51.623.246</b>
Incidence du résultat non soumis à l'impôt des sociétés	29.759.719	49.320.598
Incidence des différences temporaires et latences fiscales	98.689.996	-6.197.135
<b>Charge/produit d'impôt réel</b>	<b>104.631.302</b>	<b>-8.499.782</b>

Le résultat consolidé IFRS de l'exercice avant impôt s'élève à 70,1 millions EUR. La charge d'impôt exigible ne correspond toutefois pas à ce résultat multiplié par le taux d'imposition. En effet, rappelons qu'Integrale s.a.,

principale contributrice au résultat du Groupe, est soumise à l'impôt des sociétés depuis le 1 juillet 2016. Le résultat généré par Integrale pendant le premier semestre de l'exercice ne génère donc pas d'impôts des sociétés.

L'augmentation importante des actifs d'impôts différés est expliquée par la reconnaissance d'actifs d'impôts différés de € 97 millions au niveau d'Integrale s.a. Ces actifs d'impôts différés correspondent aux bénéfices imposables futurs qu'Integrale s.a. générera jusqu'en 2032 à savoir la durée des passifs.

## 27. Engagements

### Autres droits et engagements qui ne sont pas reflétés dans le bilan

Les garanties réelles sur actifs propres comprises dans la consolidation et accordées en tant que sécurité pour des dettes ou engagements s'élèvent à € 577,3 millions (€473,7 millions en 2015).

Signalons également qu'Integrale détient des garanties promises par des tiers pour son compte par l'intermédiaire des prêts hypothécaires (€ 11,9 millions) et des prêts garantis (€ 35,9 millions) octroyés.

## 28. Transactions avec les parties liées

### Rémunération des principaux dirigeants

(En euros)	2016	2015
<b>Rémunérations aux principaux dirigeants</b>		
Avantages à court terme	1.482.453	1.379.893
Avantages postérieurs à l'emploi	290.431	334.519

## 29. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

En fin d'exercice 2015, le Conseil d'administration d'Integrale s.a. a pris la décision de mettre en vente la participation majoritaire dans Integrale Luxembourg s.a. et a chargé au Comité de Direction d'entamer des négociations avec des acquéreurs potentiels de la filiale. Au cours de l'exercice 2016, 85% de la participation de la filiale Integrale Luxembourg a été cédée à la société Credis, filiale de Nethys SA. Integrale s.a. conserve toutefois une participation de 15% dans cette société luxembourgeoise.

L'objectif de ce changement d'actionariat est essentiellement de permettre le financement des développements commerciaux d'Integrale Luxembourg.

(En euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>4.865</b>
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme		2.697.270
Actifs financiers disponibles à la vente		145.441.285
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		18.955.403
Prêts, dépôts et autres placements financiers		0
Instruments financiers dérivés		281.500
<b>Placements financiers</b>		<b>167.375.458</b>
<b>Autres créances</b>		<b>5.737.558</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>5.472.227</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL Actifs destinés à la vente</b>	<b>0</b>	<b>178.590.108</b>
Passifs liés à des contrats d'assurance		-133.051.742
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte		-5.061.990
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices		-4.768.308
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement</b>		<b>-142.882.040</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>-1.668.011</b>
Passifs d'impôts différés		-4.297.043
Dettes d'impôt exigible		-154.912
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance		-341.611
Autres dettes		-768.475
<b>Autres passifs</b>		<b>-5.562.041</b>
<b>TOTAL Dettes liées aux actifs destinés à la vente</b>	<b>0</b>	<b>-150.112.091</b>

### 30. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'éléments postérieurs à la clôture qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2016.

## 31. Liste des sociétés consolidées

### 31.1. Liste des filiales

Integrale s.a. possède les filiales suivantes :

Situation au 31 décembre	2016				2015	2014
	Pays	Devise	Secteur d'activité	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
<b>Maison mère :</b>						
Integrale SA	BE	EUR	Assurance			
<b>Sociétés consolidées par intégration globale:</b>						
Integrale Immo Management SA	BE	EUR	Immobilier	99,98%	100,00%	100,00%
Ariane Building SA	BE	EUR	Immobilier	75,00%	75,00%	75,00%
Integrale Insurance Services SA	BE	EUR	Service	63,64%	63,64%	70,00%
Vital Building SA	BE	EUR	Immobilier	50,00%	50,00%	50,00%
Regent Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%	55,00%
Nivelles Property SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%	55,00%
Integrale Zaventem Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%	55,00%
South City Office Fonsny SA	BE	EUR	Immobilier	0,00%	55,00%	55,00%
Arsenal Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%	55,00%	55,00%
Copernicus Site SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%	60,00%
Immo Fractal SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
Draper Estate SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%	60,00%
Drapfin SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%	60,00%
Lozana Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
Waterside SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%	60,00%	60,00%
Gutenberg SA	BE	EUR	Immobilier	92,15%	92,15%	92,15%
New Mecco Warehouse SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
FM-A Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
Integrale Immo Lux SARL	LU	EUR	Immobilier	97,22%	100,00%	100,00%
Immo Haecht 1442 SA	BE	EUR	Immobilier	85,00%	85,00%	85,00%
Cerep Loi 1 SA	BE	EUR	Immobilier	51,00%	51,00%	51,00%
Cerep Loi 2 SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
Ginkgo Park SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
Office Park Alleur SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
La foncière liégeoise SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
SPV JVC GEMEENTEPARK BRASSCHAAT SA	BE	EUR	Immobilier	99,00%	99,00%	99,00%
Building Green One SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
Luso Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%
Tetris Offices. The Loop Building One S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	
Intorp S.A.	BE	EUR	Immobilier	70,00%	70,00%	
Vordenstein Vastgoed S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	
Manujacq S.C.I	MC	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	
Immo PA33 2 S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	100,00%	
Couvent de la chartreuse S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%		
Integrale Green Energy S.A.	BE	EUR	Immobilier	100,00%	45,00%	45,00%
Meuse Office 1 SPRL	BE	EUR	Immobilier	100,00%		
Power 2 Green S.A.	BE	EUR	Immobilier	74,99%		
Green4Power S.A.	BE	EUR	Immobilier	75,00%		
Illux Junck	LU	EUR	Immobilier	100,00%		
<b>Sociétés associées et mises en équivalence:</b>						
Integrale Luxembourg SA	LU	EUR	Assurance	15,00%	100,00%	100,00%

## 31.2. Filiales non consolidées

Situation au 31 décembre	2016				2015
	Pays	Devise	Motif de l'exclusion	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Europamut - Mediação de Seguros S.A.	POR	EUR	Non significatif	0,13%	33,33%
Grijze Poort B.V.	NL	EUR	Non significatif	100,00%	100,00%
C.V. Benine	NL	EUR	Non significatif	23,00%	23,00%
Anatis S.A.	BE	EUR	Non significatif	26,14%	20,20%
Inclusio S.C.A.	BE	EUR	Non significatif	15,15%	15,15%
Novadip Biosciences S.A.	BE	EUR	Non significatif	7,24%	10,84%
Epimede S.A.	BE	EUR	Non significatif	20,00%	25,49%
Air Properties S.A.	BE	EUR	Non significatif	21,00%	
New Tide Rotterdam S.A.	BE	EUR	Non significatif	40,00%	
Digital Orthopaedics S.A.	BE	EUR	Non significatif	24,53%	

Ces filiales sont comptabilisées au coût d'acquisition.

## 32. Honoraires des auditeurs

Le détail des honoraires des auditeurs (HTVA) se présente comme suit au 31 décembre 2016 :

(en euros)	2016
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	336.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par le(s) commissaire(s)	224.865
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	0
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	215.009

# Rapport de gestion

## 1. EVOLUTION DES AFFAIRES, SITUATION DE LA SOCIETE, PRINCIPAUX RISQUES ET RÉSULTATS

### 1.1. Contexte financier

L'année 2016 a débuté de façon assez agitée sur les marchés. Les marchés actions ont subi une correction de près de 18% en quelques semaines liée notamment aux préoccupations sur la Chine, à une économie américaine décevante due à des investissements moindres en raison des conditions climatiques et à un dollar fort. Les craintes d'un Brexit ont également perturbé les marchés. Pendant ce temps-là, les taux ont continué à baisser pour atteindre des niveaux extrêmement bas, voire négatifs pour le taux allemand à 10 ans durant l'été. Le taux étatique belge est descendu jusqu'à 0,14% et le taux étatique allemand à - 0,19% au mois de juillet.

Dans la seconde partie de l'année, nous avons constaté un léger rétablissement de la situation des marchés grâce à des signes de reprises et de stabilisation en Chine mais également grâce à des chiffres positifs sur la confiance des entreprises et des ménages confirmant une légère reprise économique en Europe. Ces indicateurs ont entraîné les marchés actions à la hausse et une remontée des taux même si ceux-ci restent encore historiquement fort bas.

Après avoir atteint un plancher à 2.680 points en février, l'EuroStoxx50 a clôturé l'année à 3.290 points, soit une hausse de plus de 22% entre le point le plus bas et la fin de l'année. De même, le taux étatique belge a clôturé l'année à 0,53% et le taux allemand à 0,20%.

A la suite des élections américaines, le discours du Président-élu Donald Trump a plutôt poussé à la hausse les cours des actions et les taux. De même, on aurait également pu penser à un élargissement des spreads des obligations italiennes après le vote négatif au référendum, mais il n'en fut rien dans les premiers jours qui suivirent.

Pour l'exercice 2017, il faudra encore s'attendre à de la volatilité qui pourrait être générée par des facteurs politiques en Europe : élections (aux Pays-Bas, en France, en Allemagne), un risque politique en Italie et la suite de mandat du Président Trump. Tous ces facteurs auront un impact sur les marchés.

### 1.2. Événements majeurs en 2016

Entrée en vigueur de la législation Solvabilité II...

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle législation Solvabilité II, plus exigeante en matière de fonds propres, de gouvernance et de reporting. Integrale s'y est préparée depuis plusieurs années.

...et transformation de la caisse commune en société anonyme

Dans cette optique, l'événement majeur pour Integrale a été la transformation de la caisse commune en société anonyme le 30 septembre 2016 pour renforcer ses fonds propres et les pérenniser. Au cours de cette transformation, € 74 millions d'emprunts subordonnés ont été convertis en capital et € 90 millions d'apports en espèces ont été souscrits par Nethys dont € 60 millions ont été immédiatement libérés.

Depuis ces opérations, l'actionnariat d'Integrale est composé de :

- Nethys SA
- Ogeo Fund OFP
- Apicil Prévoyance (institut de prévoyance de droit français)
- Patronale Life SA
- AMI ASBL (qui rassemble les représentants des entreprises et des affiliés).

Ces opérations de transformation et d'augmentation de capital ont permis à Integrale de se conformer aux nouvelles exigences prudentielles Solvabilité II tout en conservant ses atouts qui ont convaincu plus de 150.000 affiliés et plus de 5.000 entreprises.

Pour les clients d'Integrale, rien ne change. Integrale reste gérée dans le même esprit qui prévaut depuis sa création en 1925 et conserve ses valeurs fondamentales que sont la maîtrise des frais de gestion, l'octroi d'un rendement concurrentiel, la qualité de ses services, la transparence et la participation des entreprises membres et

des affiliés à la gestion (au travers de l'asbl AMI). Le centre de décision reste en Belgique et l'emploi est maintenu et a même été renforcé.

Au 31 décembre 2016, le Solvency II ratio SCR est supérieur à 100 %.

Assujettissement à l'impôt des sociétés et enregistrement d'impôts différés

Integrale SA est soumise à l'impôt des sociétés depuis sa transformation en société anonyme.

L'augmentation importante du poste des actifs d'impôts différés est principalement expliquée par la reconnaissance d'actifs d'impôts différés de € 97 millions au niveau d'Integrale s.a.. L'impact de la comptabilisation de ces impôts différés est enregistré dans le compte de résultats conformément à la norme IAS 12 et à l'interprétation SIC 25.

Les actifs d'impôts différés d'Integrale s.a. correspondent à la charge fiscale calculée sur les bénéfices imposables futurs qu'elle générera jusqu'en 2032 à savoir la duration des passifs. Afin de déterminer les bénéfices futurs, un bilan a été projeté pendant 3 années en utilisant des hypothèses validées par le comité de direction et le conseil d'administration. Les hypothèses principales tiennent compte d'une nouvelle production durant les années 2017 à 2019 et d'un taux d'intérêt garanti pour cette nouvelle production de 0,75%. Une politique de réinvestissement du cash est également appliquée pour la nouvelle production ainsi que pour les actifs arrivant à échéance.

Cession de 85% de la participation de la filiale Integrale Luxembourg

En 2016, la société Credis, filiale de Nethys SA, est devenue actionnaire à 85% d'Integrale Luxembourg. Integrale s.a. conserve toutefois une participation de 15% dans cette société luxembourgeoise.

L'objectif de ce changement d'actionnariat est essentiellement de permettre le financement des développements commerciaux d'Integrale Luxembourg.

Cette cession de parts d'Integrale Luxembourg n'a aucun impact juridique sur les contrats conclus avec les preneurs d'assurance.

Changement du niveau de la garantie de rendement des organisateurs

La loi du 18 décembre 2015, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, modifie la garantie de rendement sur les pensions complémentaires à charge des employeurs en la rendant plus flexible. Elle octroie à l'assuré le choix de pouvoir rester dans l'engagement de pension avec une couverture décès en cas de sortie. En outre, le paiement des prestations de la pension complémentaire est dorénavant lié à la mise à la retraite de l'affilié.

Integrale adapte son taux garanti en assurance-vie

En raison de la baisse persistante des taux d'intérêt sur les marchés financiers, Integrale, à l'instar d'autres acteurs du marché, a décidé d'abaisser à 0,75% son taux technique garanti à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; il en est de même pour les produits Certiflex.

Les données des contrats de pension du 2<sup>e</sup> pilier sont désormais accessibles à tous les affiliés

Depuis le mois de décembre 2016, toute personne peut disposer d'une vue consolidée de ses droits de pension légale et complémentaire sur le site [www.mypension.be](http://www.mypension.be) pour l'ensemble de sa carrière, tous employeurs, statuts et organismes de pension confondus. La base de données alimentant ce site, appelée DB2P, est administrée par l'asbl Sigedis en ce compris les accès et l'assistance. Les départements de ressources humaines peuvent également disposer d'accès aux informations concernant les plans de pension de leur entreprise.

### 1.3. Personnel

Les effectifs d'Integrale évoluent conformément au plan prévisionnel d'engagements qui doit répondre à plusieurs objectifs : faire face à une charge de travail en constante augmentation, poursuivre la mise en œuvre de la démarche Solvabilité II et garantir la continuité de l'entreprise en tenant compte de la pyramide des âges, tout en maintenant un service de qualité et une bonne maîtrise des frais généraux.

Au cours de l'exercice 2016, Integrale a compté un nombre moyen de 96,5 collaborateurs en « équivalents temps plein ».

Conformément à la réglementation en vigueur, un Conseil d'entreprise a été mis en place en 2016.

#### 1.4. Gestion des risques

Selon la circulaire NBB\_2016\_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », la fonction de Gestion des risques aide le Conseil d'administration, le Comité de direction et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques.

Le système de gestion des risques est un système comportant :

1. une stratégie de gestion des risques clairement définie, qui soit cohérente avec la stratégie d'entreprise globale de l'entreprise. Les objectifs et les principes fondamentaux de cette stratégie, les limites approuvées de tolérance au risque et la répartition des responsabilités entre toutes les activités de l'entreprise sont consignés par écrit ;
2. une procédure clairement définie en ce qui concerne le processus de prise de décision ;
3. des politiques écrites qui définissent et catégorisent effectivement par type les risques importants auxquels l'entreprise est exposée, et indiquent les limites approuvées de tolérance au risque pour chaque type de risque. Ces politiques mettent en œuvre la stratégie de l'entreprise en matière de risque, prévoient des mécanismes de contrôle et tiennent compte de la nature, de l'étendue et de l'horizon temporel des activités, ainsi que des risques qui leur sont liés ;
4. des procédures et processus de reporting garantissant que les informations relatives aux risques importants auxquels l'entreprise est exposée et à l'efficacité du système de gestion des risques sont activement suivies et analysées et, si nécessaire, que les modifications appropriées sont apportées au système.

L'objectif de ce système est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels les entreprises d'assurance sont ou pourraient être exposées.

Le système de gestion des risques couvre les domaines suivants :

1. Souscription et provisionnement ;
2. La gestion actif-passif (asset-liability management, ALM) ;
3. Les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
4. La gestion du risque de liquidité ;
5. La gestion du risque opérationnel ;
6. La réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, l'entreprise d'assurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » ou « ORSA »).

Cette évaluation porte au moins sur les éléments suivants :

1. le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique ainsi que des limites générales de la tolérance au risque et de la stratégie de l'entreprise, approuvées par le Conseil d'administration et le Comité de direction ;
2. le respect permanent des exigences de capital prévues et des exigences concernant les provisions techniques ;
3. la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis, qu'il soit calculé à l'aide de la formule standard ou en recourant à un modèle interne, partiel ou intégral.

Dans l'ORSA, les deux plus grands risques identifiés sont :

- Risque de hausse de spread : le risque d'une perte qui résulte d'une remontée des spreads et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.
- Risque de baisse des taux d'intérêt : le risque d'une perte qui résulte d'une baisse des taux d'intérêt et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.

Il importe également que les risques soient correctement communiqués, que ce soit auprès de l'autorité prudentielle ou auprès du grand public. Ce reporting est d'une part quantitatif (QRTs = Quantitative Reporting Template) et d'autre part qualitatif (RSR et SFCR).

Le Regular Supervisory Report (RSR) est à destination de la Banque Nationale de Belgique et le Solvency & Financial Capital Report (SFCR) est à destination du grand public.

L'objectif de ces rapports narratifs est de commenter les résultats chiffrés présentés dans les QRTs.

### **1.5. Présentation et approbation des états financiers IFRS consolidés au 31 décembre 2016**

Le total du bilan consolidé s'élève à € 3.851 millions au 31 décembre 2016, contre € 3.638 millions à la clôture de l'exercice précédent.

Les placements financiers et immeubles de placement s'élèvent à € 3.412,11 millions.

Au 31 décembre 2016, la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés s'élève à € 640,4 millions contre € 402,7 millions. L'augmentation est expliquée par le capital souscrit par les actionnaires lors du passage en société anonyme ainsi que le résultat généré au cours de l'exercice. Ces augmentations sont partiellement compensées par la diminution de la réserve AFS.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement atteignent un montant de € 2.745,1 millions, en croissance de 6,5% par rapport à fin 2015.

Le chiffre d'affaires des activités d'assurance s'élève, pour l'année 2016, à € 224,1 millions.

Les produits financiers nets atteignent un montant de € 237,63 millions contre € 274,11 millions en 2015.

Au cours de l'exercice, l'application des règles d'évaluation n'a pas engendré la comptabilisation de corrections de valeur sur placements.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à € 178,53 millions.

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale :

- Le total du bilan s'élève à € 3.851.500.794.
- Les fonds propres part du Groupe s'élèvent à € 640.424.158.
- Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement s'élèvent à € 2.745.100.065.

### **2. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Il ne s'est pas produit d'événement important propre à la gestion d'Integrale, après la date de clôture, qui soit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Jusqu'au jour de l'arrêt des comptes, le Conseil d'administration a suivi l'évolution des marchés de manière très attentive et a tenu compte de cette situation. En particulier, le Conseil a veillé à l'adéquation des règles d'évaluation à la situation actuelle des marchés.

### **3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ**

Il n'y a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

### **4. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT – PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Integrale ayant désormais pris les mesures nécessaires à se conformer à la législation Solvency II, les orientations stratégiques se focaliseront sur les grands défis à venir, à savoir :

- continuer d'améliorer la gouvernance et la gestion des risques sous la nouvelle législation Solvency II
- maintenir une croissance des encaissements, et
- continuer à obtenir des rendements intéressants de nos actifs vu la persistance des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas.

Dans ce contexte difficile du marché de l'assurance-vie, le développement de la branche 23 reste la priorité : deux projets devraient voir le jour au cours du premier semestre. De nouvelles activités, de nouveaux produits, les nouvelles mesures prises par le gouvernement pour les indépendants en personnes physiques et pour les cotisations volontaires des salariés constitueront également de nouvelles opportunités.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale soutiennent ces orientations stratégiques.

## **5. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **5.1. Integrale Luxembourg s.a.**

D'un point de vue statutaire, l'encaissement d'Integrale Luxembourg s.a., constitué de primes et de transferts, est de € 13,01 millions par rapport à € 46,98 millions lors de l'exercice précédent, une diminution qui s'explique par un transfert de réserves exceptionnel de € 35 millions en 2015. Un contrat important avec un fonds de pension hollandais a été signé fin décembre : un versement de € 52 millions sera reçu au cours du premier trimestre 2017.

Les fonds propres statutaires d'Integrale Luxembourg s.a. ne permettant pas de saisir des opportunités de développement sur le marché hollandais, le Conseil d'administration a pris la décision de céder la majorité du capital d'Integrale Luxembourg s.a. à un investisseur qui partage la même philosophie de développement et qui dispose des ressources financières nécessaires. Integrale s.a. reste néanmoins actionnaire minoritaire afin de veiller au maintien de la qualité de services aux entreprises qui ont confié leur plan de pension à Integrale Luxembourg s.a.

### **5.2. Integrale Insurance Services (IIServices) s.a.**

Constituée en mars 2008, en partenariat avec Ogeo Fund, IIServices propose à des entreprises d'assurance belges et étrangères, ainsi qu'aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, des services actuariels et d'études ALM, d'actuaire désigné, de comptabilité et de reporting financiers ou encore de compliance.

Rappelons que cette filiale a obtenu la certification ISAE 3402 de type 2, attestant de la maîtrise et de la qualité des services offerts.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire dans la gestion d'engagements de pension.

Le chiffre d'affaires statutaire pour l'année 2016 est de € 1.450.329 contre € 1.439.390 en 2015.  
Le total du bilan statutaire est de € 11.762.081 au 31 décembre 2016 contre € 11.470.129 en 2015.

Le résultat de l'exercice statutaire 2016 s'établit à € 391.145 (avant impôts) contre une perte de € 325.875 en 2015. Les variations sont principalement liées à l'évolution du poste de placement de trésorerie.

### **5.3. Integrale Immo Management s.a.**

Integrale Immo Management s.a. a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier d'Integrale et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier.

L'exercice statutaire 2016 de cette société s'est clôturé par une perte de € 12.977.899,08, contre une perte de € 179.942 pour l'exercice 2015.

En 2016, la perte importante est expliquée par un refinancement de la dette auprès d'un organisme financier afin de pouvoir bénéficier des taux bas actuels. Ce refinancement induit une indemnité de remploi qui entraîne une perte importante sur l'exercice. Par contre, ce refinancement améliorera d'autant le résultat des années futures grâce à des charges financières en forte diminution.

### **5.4. Ariane Building s.a.**

Fin 2016, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 56,02% contre 57,33% en 2016.

Le chiffre d'affaires statutaire, pour l'année 2016, s'élève à € 1,18 millions contre € 1,38 millions en 2015.

Cette filiale enregistre en 2016 une perte de € 2.277.791 contre € 2.618.124 en 2015.

Son pied de bilan statutaire au 31 décembre 2016 est de € 24,0 millions contre € 24,8 millions en 2015

Des négociations prometteuses sont actuellement en cours. Ces négociations devraient mener aux taux d'occupation suivants : 77% à partir de juin 2017 et 92% à partir de juin 2018.

À l'instar des années précédentes, le Conseil d'administration de la filiale a procédé à l'évaluation de la société en appliquant la méthode du « discounted cash-flow ».

La valorisation selon cette méthode montre qu'il n'y pas lieu d'enregistrer un amortissement exceptionnel sur l'immeuble.

## **5.5. Filiales immobilières constituées ou acquises en 2016**

INTEGRALE GREEN ENERGY S.A., dont Integrale a racheté, le 15 janvier 2016, les parts d'Ogeo Fund.  
COUVENT DE LA CHARTREUSE S.A., dont 99,80% des parts ont été acquises par Integrale en mai 2016. Le solde des parts est détenu par Integrale Immo Management. Cette société possède un droit d'emphytéose sur un immeuble utilisé comme maison de repos.

POWER 2 GREEN S.A., société de financement d'installations photovoltaïques constituée en septembre 2016 dont 75% des parts sont détenues par Integrale. Le solde des parts est détenu par EDF Luminus. Au 31 décembre 2016, le montant du capital libéré par Integrale s'élève à € 1.406.000,00.

GREEN4POWER S.A., société de financement d'installations photovoltaïques constituée en novembre 2016 dont 75% des parts sont détenues par Integrale. Le solde des parts est détenu par Perpetum Energy Holding. Au 31 décembre 2016, le montant du capital libéré par Integrale s'élève à € 506.250,00.

MEUSE OFFICE 1 SPRL, société immobilière dont Integrale a acquis 99% des parts en novembre 2016 pour un montant € 1.895.108,49. Le solde des parts est détenu par Integrale Immo Management. Cette société détient un immeuble à Jambes et loué à Atradius Credit Insurance.

IILUX JUNCK S.A., société immobilière de droit luxembourgeois constituée en décembre 2016 dont 84,33% des parts sont détenues par Integrale pour un montant de €23.075.114,66. Le solde des parts est détenu par Integrale Immo Management. Cette société détient un immeuble à Luxembourg ville dont le principal locataire est l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

## **5.6. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation constituées ou acquises en 2016**

AIR PROPERTIES S.A. (société immobilière), dont Integrale a acquis en avril 2016, 21% des parts pour un montant de 5.989.873,20 EUR.

NEW TIDE ROTTERDAM S.A. (société immobilière), dont Integrale a acquis 40% des parts en avril 2016 pour un montant de 2.480.700,00 EUR. Le solde des parts est détenu par Ogeo Fund.

DIGITAL ORTHOPAEDICS S.A. (société ayant pour but le développement d'une assistance digitale à la prise de décision d'intervention orthopédique) constituée en avril 2016 dont 24,53% des parts sont détenues par Integrale pour un montant de 1.235.000,00 EUR.

## **5.7. Cession South City Office Fonsny en 2016**

Le 30 juin 2010, Integrale et Ogeo Fund avaient acquis la société South City Office Fonsny pour un montant de € 46,3 millions.

South City Office Fonsny a été vendue le 14 septembre 2016 générant, dans les comptes consolidés, une plus-value de € 14,0 millions.

## **7. FONCTIONS DE CONTRÔLE & INTERETS OPPOSES DES ADMINISTRATEURS**

### **7.1. Contrôle interne**

Comme le prévoit la circulaire NBB\_2016\_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », Integrale dispose d'un dispositif en vue de garantir une gestion efficace et prudente de ses activités. Le contrôle interne mis en place au sein d'Integrale ainsi que son efficacité font l'objet de rapports validés par le Conseil d'administration et adressés à la Banque Nationale de Belgique.

## 7.2. Fonction actuarielle

La circulaire NBB\_2016\_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », prévoit la possibilité de sous-traiter la fonction actuarielle. C'est le choix qu'a fait Integrale en sous-traitant la fonction actuarielle auprès de Jan De Roeck de la compagnie WillisTowersWatson.

Integrale a désigné le CRO comme interlocuteur privilégié de la fonction actuarielle.

## 7.3. Compliance

La fonction compliance doit veiller au respect des règles légales et réglementaires d'intégrité et de conduite qui s'appliquent à Integrale. Les règles visées sont reprises dans la charte compliance conformément à la circulaire NBB\_2012\_14. La vérification de la conformité est organisée comme suite : détermination de l'inventaire des normes qui entrent dans son domaine de travail – analyse de ces normes basée sur le risque – vérification de procédures en place par rapport aux exigences normatives – formulation d'éventuelles recommandations et suivi de l'implémentation de celles-ci tenant compte du principe « comply or explain » - monitoring et testing – sensibilisation des membres du personnel aux matières 'compliance'.

De plus, la circulaire NBB\_2016\_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », attend de la fonction compliance d'une part de lister les politiques requises par la directive Solvabilité II et de veiller au respect, par ces politiques, de la structure imposée par la Banque Nationale de Belgique, et, d'autre part, de veiller à la cohérence des différents reportings en matière d'actionariat, structure de gestion, fit & proper, incompatibilités des mandats, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance

## 7.4. Audit interne

L'audit interne exerce de manière indépendante et permanente la revue des différentes activités de l'organisation afin de s'assurer de l'adéquation des processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne mis en place. Il communique, le cas échéant, des recommandations spécifiques afin d'améliorer le contrôle au sens large. Dans l'exécution de ses missions, il agit en tant que troisième ligne de défense dans la gestion des risques opérationnels.

Il conduit ses travaux en conformité avec le Code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes, les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ainsi que les avis et circulaires émis par l'autorité de contrôle, et, notamment, la circulaire NBB\_2016\_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », et la circulaire NBB\_2015\_21 concernant le « contrôle interne et la fonction d'audit interne ».

L'Audit interne dépend du Comité d'Audit et lui rapporte les conclusions des missions menées et l'avancement des missions en cours. L'ensemble des activités à auditer est intégré dans un plan pluriannuel dont sont extraites les missions à réaliser annuellement. Si les circonstances l'exigent, des missions additionnelles ponctuelles peuvent être ajoutées à la demande du Comité d'Audit, du Comité de direction ou de l'audit interne lui-même.

Les rapports d'audit sont transmis aux audités, à la Direction (dont le Chief Risk Officer) et à l'auditeur externe. Une copie des rapports est déposée sur l'intranet de la société où il peut être consulté par l'ensemble des Administrateurs.

Un suivi périodique de la mise en place des recommandations est effectué et l'avancement des actions correctives est communiqué à la Direction et au Comité d'Audit.

## 7.5. Intérêts opposés des Administrateurs

Durant l'exercice, aucun Administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

## **8. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Integrale et certaines de ses filiales ont eu recours à des instruments dérivés, principalement dans une optique de couverture. Au cours de l'exercice 2016, des couvertures ont été mises en place par le biais de contrats à terme (future) et d'achat d'options (put spread) afin de nous prémunir d'un élargissement des spreads sur les obligations étatiques italiennes. Integrale dispose également de positions ouvertes sur des swaps d'inflation. Ceux-ci permettent de couvrir le risque d'inflation sur le paiement de portefeuilles de rentes de prépension. Un swap de devises a également été mis en place afin de nous prémunir des fluctuations du cours CHF dans le cadre de paiements d'intérêts sur l'emprunt subordonné coté. Enfin, des positions sont également ouvertes sur des equity swaps mis en place afin de générer du rendement complémentaire.

## **9. COMPÉTENCES ET INDÉPENDANCE DU COMITÉ D'AUDIT ET DU COMITÉ DES RISQUES**

### **9.1. Compétences et indépendance du Comité d'audit**

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité d'audit disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité et d'audit, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Tous les Administrateurs de la société anonyme ont collégalement une expérience probante.

### **9.2. Compétences et indépendance du Comité des risques**

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité des risques disposent de compétences en matière de gestion des risques ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Tous les Administrateurs de la société anonyme ont collégalement une expérience probante.

## **10. REMERCIEMENTS**

Nous transmettons nos plus sincères remerciements aux entreprises et aux affiliés pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis toujours. 2016 fut une année de transition, mais nous avons maintenu le cap.

Nous remercions également nos actionnaires qui croient en notre modèle et en notre capacité à produire de la valeur.

Enfin, un tout grand merci aux collaborateurs d'Integrale pour leur implication et leur motivation tout au long de cette année de transformation et de mise en place Solvency II.

Ensemble, nous avons une fois de plus permis à Integrale de rester fidèle à ses valeurs et d'envisager l'avenir sereinement, convaincus d'avoir pris les mesures adéquates pour relever les défis qui nous attendent dans le meilleur intérêt de nos affiliés.

Le Conseil d'administration



**INTEGRALE SA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2016**

Le 22 mai 2017



Sint-Stevens-Woluwe, le 22 mai 2017

Aux Actionnaires  
d'Integrale SA  
Liège

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2016**

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, tels que définis ci-dessous, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016, le compte de résultats consolidés, l'état consolidé du résultat global, l'état de variations des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés d'Integrale SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, établis sur la base des normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à EUR 3.851.500.794 et le compte de résultats consolidés se solde par un résultat net consolidé de EUR 174.706.068.

### *Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés*

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

---

*PwC Bedrijfsrevisoren cvba, burgerlijke vennootschap met handelsvorm - PwC Reviseurs d'Entreprises scrl, société civile à forme commerciale - Financial Assurance Services  
Maatschappelijke zetel/Siège social: Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe  
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, [www.pwc.com](http://www.pwc.com)  
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB*

### *Responsabilité du Commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes « ISA »), telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration du Groupe, toutes les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés, établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des informations requises par ledit Code, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce, par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Conformément à l'article 667 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, la Société a récemment pris les mesures nécessaires en vue d'asseoir sa solvabilité et de réduire son profil de risque. La transformation de la forme juridique de la caisse commune d'assurance en société anonyme et l'augmentation de capital qui s'en est suivie ont constitué les premières phases d'un important plan stratégique, toujours en cours de réalisation. Il est indispensable que la Société continue les efforts entrepris afin de renforcer son ratio de solvabilité.

Le Commissaire  
PwC Réviseurs d'Entreprises scrl  
Représentée par:



Isabelle Rasmont  
Réviseur d'Entreprises